

**Djibouti : Quatrième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit —  
Rapport des services du FMI et communiqué de presse.**

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec les autorités djiboutiennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 juin 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités djiboutiennes au FMI\*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités djiboutiennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*En annexe du rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, DC.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## DJIBOUTI

### **Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation**

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale  
(en consultation avec d'autres Départements)

Approuvé par Adnan Mazarei et Dhaneshwar Ghura

Le 23 juin 2011

- **Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) :** Les entretiens se sont déroulés à Djibouti du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011. L'équipe était composée de M. Sdravovich (Chef de mission) et de M. Davies, ainsi que de M<sup>me</sup> Gicquel (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale) et de M. Million (Département de stratégie, des politiques et de l'évolution). Les membres de la mission ont rencontré le Gouverneur de la Banque centrale de Djibouti (BCD), le Ministre des finances, de hauts responsables de l'État et des représentants des entreprises publiques, du secteur privé et de la communauté des donateurs. Les services de la Banque mondiale ont assisté à certaines réunions. M. Thiam (le représentant résident) a prêté son concours à la mission.
- **Relations avec le FMI :** L'accord au titre de la FEC (septembre 2008- juin 2012) a été approuvé en septembre 2008 pour un montant équivalent à 12,72 millions de DTS (soit 80 % de la quote-part). La première revue du programme a eu lieu le 17 juin 2009 et les seconde et troisième revues ont été achevées le 7 janvier 2011, en même temps que les consultations de 2010 au titre de l'article IV. L'encours des achats et des prêts de Djibouti auprès du FMI étaient équivalents à 10,84 millions de DTS (soit 68,15 % de la quote-part) au 31 mai 2011.
- **Régime de change :** La BCD a un dispositif de caisse d'émission rattaché au dollar des États-Unis au taux de 177,721 Francs de Djibouti pour un dollar EU. Djibouti a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 et applique un régime de change libre de toute restriction à la réalisation des paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.
- **Évaluation des sauvegardes :** Une mission a eu lieu en juin- juillet 2008.
- **Programme d'évaluation du secteur financier :** Le rapport a été examiné par le Conseil le 17 juin 2009.

## Table des matières

Page

Résumé analytique .....	3
I. Contexte.....	4
II. Evolution économique récente et résultats du programme .....	4
III. Entretiens sur la politique économique.....	7
A. Emploi et coûts des intrants .....	8
B. Questions budgétaires .....	9
C. Dette publique .....	11
D. Politiques du secteur financier.....	12
IV. Questions et risques relatifs au programme.....	13
V. Évaluation des services du FMI.....	14
Encadré	
1. Subventions.....	10
Graphiques	
1. Croissance du PIB réel, 2001-11 .....	5
2. Secteur extérieur, 2002-11 .....	5
3. Prix alimentaires intérieurs et internationaux, 2000-11 .....	5
4. Taux de change effectifs réels, 1999-2010 .....	5
5. Monnaie et crédit, 2002-11 .....	7
6. Croissance des dépôts, 1994-2011 .....	7
7. Taux de chômage et de participation de la main-d'œuvre dans certains pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale, 2008 .....	8
8. Chômage par groupe d'âges, 2009 .....	8
9. Emplois par secteur, 2009.....	8
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2008-16.....	16
2. Opérations financières de l'État, 2008-11 .....	17
3. Opérations financières de l'État, 2008-11 .....	18
4. Balance des paiements, 2008-11 .....	19
5. Situation monétaire et indicateurs de secteur bancaire, 2008-11 .....	20
6. Indicateurs de solidité financière, 2000-10.....	21
7. Revues et décaissements, 2008-12.....	22
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007-22.....	23
Appendice	
1. Lettre d'intention et Mémoire de politiques économiques et financières.....	24
Pièce jointe : Protocole d'accord technique.....	37

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. **Le Président Guelleh a été réélu pour un troisième mandat.** Les élections d'avril ont eu lieu après des manifestations antigouvernementales et ont été au départ boycottées par l'opposition.
2. **L'activité économique a repris et l'inflation progresse.** En 2010, la croissance a chuté à 3,5 %, principalement sous l'effet de la suspension des activités de transbordement, d'IDE décevants et d'un commerce de transit réduit en provenance d'Éthiopie. Ces tendances devraient se renverser en 2011 ce qui devrait faire grimper la croissance du PIB à près de 5 %. D'après les projections, l'inflation devrait passer de 4 % en 2010 à près de 9 % en 2011, tirée par les prix alimentaires et énergétiques mondiaux. Cette année, le déficit du compte courant devrait se creuser à mesure que les activités reprennent mais d'après les projections, la position des réserves internationales devrait être renforcée à la suite d'une reprise des entrées de capitaux.
3. **Dans l'ensemble, le programme au titre de la FEC est en bonne voie.** La discipline budgétaire a été maintenue en 2010 et dans les premiers mois de 2011 tous les critères de réalisation quantitatifs de fin-décembre 2010 ont été respectés. En 2011 toutefois, à cause des élections et de la période de transition du gouvernement, les autorités n'ont pas observé les deux critères de réalisation sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs et sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs car elles ont retardé certains versements de salaires et de pensions et assuré en mai le service de la dette exigible en mars par les créanciers du Club de Paris. Les repères structurels ont été atteints, à l'exception de celui de la fin-mars 2011 sur l'approbation par le Conseil des ministres d'un nouveau code douanier (qui a été approuvé en juin) et du repère permanent sur l'affichage en ligne des rapports budgétaires qui ont subi des retards à cause des élections.
4. **En 2011, les autorités entendent :**
  - **Maintenir la discipline budgétaire** avec un excédent budgétaire annuel (au lieu du léger déficit du programme d'origine) nécessaire pour rattraper le paiement de certains arriérés intérieurs et diminuer le financement extérieur ;
  - **Créer un espace budgétaire pour permettre aux subventions énergétiques et alimentaires** d'atténuer l'impact du niveau élevé des prix mondiaux sur les ménages les plus pauvres et aider à contenir l'inflation ;
  - **Reprendre les réformes structurelles** en vue de renforcer les recettes fiscales et la gestion des finances publiques, le contrôle bancaire et la gouvernance de la banque centrale;
  - **S'attaquer au chômage élevé** par le biais d'initiatives sur le marché du travail et de réformes structurelles destinées à diminuer les coûts des intrants, notamment ceux de l'énergie.
5. **Les services du FMI appuient les demandes des autorités.** Ils sont favorables à l'achèvement de la quatrième revue au titre de la FEC et aux dérogations pour non-observation des critères de réalisation sur la non-accumulation des arriérés intérieurs et la non-accumulation des arriérés extérieurs.

## I. CONTEXTE

1. **Comment prévu, les élections d'avril ont confirmé le troisième mandat du Président Guelleh.** La constitution a été modifiée l'année dernière pour ne plus limiter le nombre de mandats du Président. M. Guelleh a obtenu 80 % des voix, le reste allant au seul autre candidat, un indépendant. À la suite de la répression des manifestations anti-gouvernementales de février et de mars, l'opposition avait au départ boycotté les élections mais a décidé, juste avant le scrutin, de soutenir l'adversaire de M. Guelleh. La plupart des ministres du gouvernement qui vient d'être formé sont nouveaux et ont une expérience de l'administration publique ou des affaires, y compris le Ministre des finances.
2. **M. Guelleh doit relever de difficiles défis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.** Au plan intérieur, son principal défi consiste à s'attaquer à la pauvreté et au chômage et à pérenniser les taux élevés de croissance économique. À l'extérieur, il doit gérer l'équilibre délicat de la situation politique régionale complexe, notamment au sud vis-à-vis de la Somalie, au nord avec l'Érythrée avec laquelle le conflit, bien que suspendu grâce à la médiation qatari, n'est pas résolu et à l'est, avec une éventuelle crise humanitaire au Yémen.

## II. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

3. **L'activité économique s'est ralentie en 2010 mais devrait reprendre cette année.** La croissance du PIB en 2010 est estimée à 3,5%, au lieu de 5 % en 2009, principalement à cause de la suspension des activités de transbordement du port, des investissements directs étrangers (IDE) décevants et de l'impact de la dévaluation du birr sur le commerce de transit avec l'Éthiopie (graphique 1). Les activités portuaires et les IDE devraient rebondir en 2011 et accélérer la croissance à environ 5 % pour l'année. Le déficit des transactions courantes a chuté à environ 5 % du PIB en 2010, mais il devrait se creuser à plus de 10 % en 2011, parallèlement à la reprise de l'activité économique, à la flambée des prix internationaux alimentaires et énergétiques et à l'augmentation des importations liées aux IDE (graphique 2).

Djibouti: Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008-12

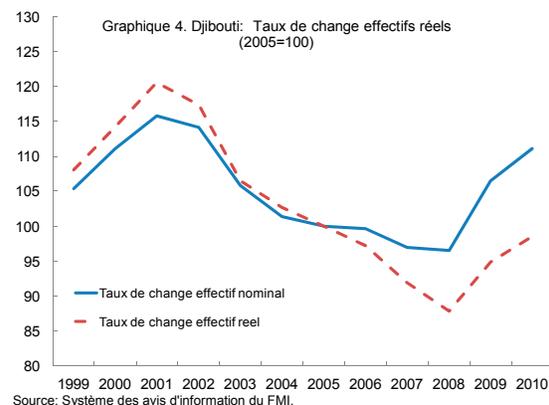
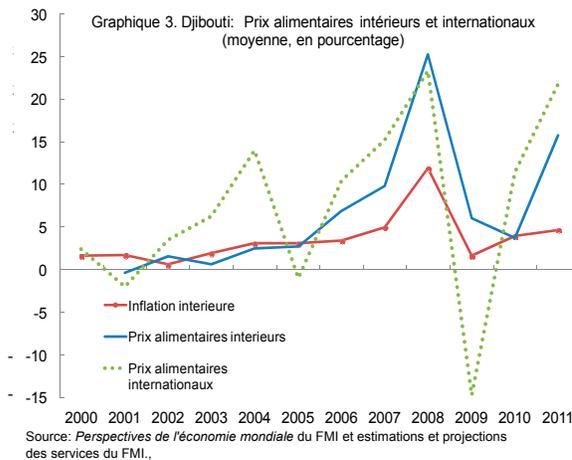
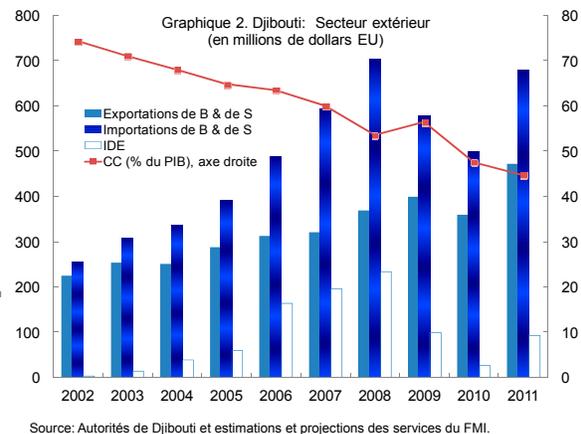
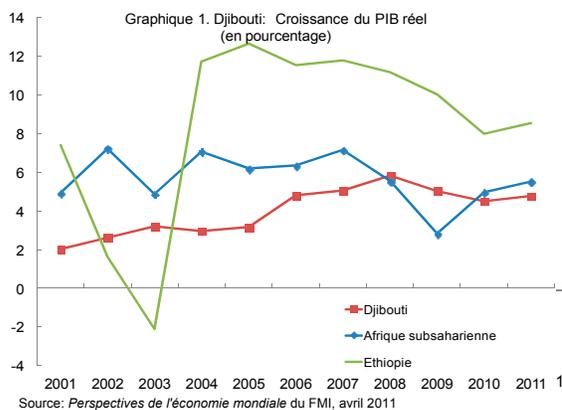
	2008	2009	2010	2011 Proj.	2012 Proj.
Croissance du PIB réel	5.8	5.0	3.5	4.8	5.1
Inflation, moyenne	12.0	1.7	4.0	8.5	1.9
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-24.3	-9.1	-4.8	-10.4	-11.6
Réserves officielles brutes 1/	3.6	5.2	4.1	3.8	3.7
Pour mémoire:					
Éthiopie: croissance du PIB réel	11.2	10.0	8.0	8.5	8.0

Sources: Autorités de Djibouti et estimations des services du FMI.

1/ En mois d'importations de l'année suivante.

Pour autant, d'après les projections, les réserves internationales de 231 millions de dollars EU à la fin de 2010 devraient grimper à 240 millions de dollars EU en 2011 grâce à l'augmentation attendue des entrées de capitaux et aux décaissements au titre de la FEC. C'est pourquoi la couverture de la caisse d'émission devrait rester supérieure au plancher du programme de 105 %<sup>1</sup>.

4. **Les prix alimentaires et énergétiques mondiaux attisent l'inflation.** D'après les projections, celle-ci devrait passer de 4 % en 2010 à près de 9 % en 2011 pour baisser ensuite progressivement à moins de 2 % en 2012 sous l'effet de la modération des prix internationaux (graphique 3). En 2011, il est probable que l'accélération des prix détériorera davantage le taux de change effectif réel qui s'apprécie depuis 2008 grâce à la solidité du dollar EU et à la hausse des prix intérieurs (graphique 4).



5. **Les autorités ont maintenu la discipline budgétaire en 2010, mais les résultats sont moins convaincants au cours des premiers mois de 2011.** Grâce à la discipline

<sup>1</sup> On entend par couverture de la caisse d'émission les avoirs extérieurs bruts de la BCD en pourcentage des engagements monétaires (monnaie centrale et dépôts de l'État à la BCD).

budgétaire dont le pays a fait preuve face à des recettes fiscales inférieures aux prévisions, le déficit budgétaire de 2010 correspond à l'objectif du programme de 0,5 % du PIB. Les autorités ont aussi évité les dépenses hors budget. Elles ont néanmoins reporté à cette année le remboursement de certains arriérés intérieurs dont le remboursement était prévu en 2010.<sup>2</sup> Au cours du premier trimestre de 2011, les résultats budgétaires ont été inférieurs aux prévisions ce qui s'est traduit par un léger déficit au lieu de l'excédent programmé, principalement parce que le faible recouvrement des recettes fiscales et non fiscales au cours de la période précédant les élections n'a pas été totalement compensé par des réductions de dépenses. En février et mars de cette année, les autorités ont dépassé le plafond du stock des arriérés intérieurs d'environ 0,1 % du PIB, ce qui s'est traduit par la non-observation du critère de réalisation permanent relatif aux arriérés intérieurs.<sup>3</sup> Qui plus est, essentiellement à cause de problèmes de capacité et de coordination au sein du gouvernement, elles ont payé en mai un service de la dette extérieure dû en mars par deux créanciers du Club de Paris qui représentait environ 0,06 % du PIB, ce qui s'est traduit par la non-observation du critère permanent sur la non-accumulation des arriérés extérieurs.

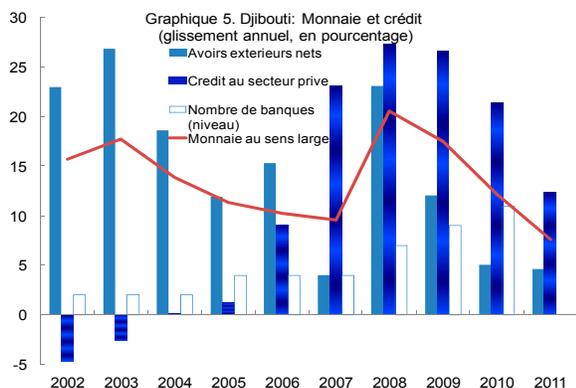
**6. Après des années de forte croissance, la monnaie au sens large et le crédit au secteur privé se sont contractés au cours du premier trimestre de 2011.** Cette tendance est vraisemblablement imputable à la fuite des capitaux déclenchée par l'instabilité politique intérieure et régionale, le rapatriement d'une partie des dépôts détenus à la *Banque Indosuez Mer Rouge* (BIS-MR)<sup>4</sup> à la suite sa vente au groupe de la Bank of Africa (BoA) et des retards dans l'exécution des projets au cours de la période précédant les élections. Pour autant, les données monétaires les plus récentes présagent d'un retour des capitaux et de la reprise de la croissance du crédit et de la monnaie ; on peut donc s'attendre à ce que globalement les tendances générales de l'année soient positives (graphiques 5 et 6). Selon les indicateurs de la fin de 2010, le secteur bancaire reste dans l'ensemble solide avec une rentabilité élevée et des prêts non productifs représentant environ 6 % du total des prêts.

---

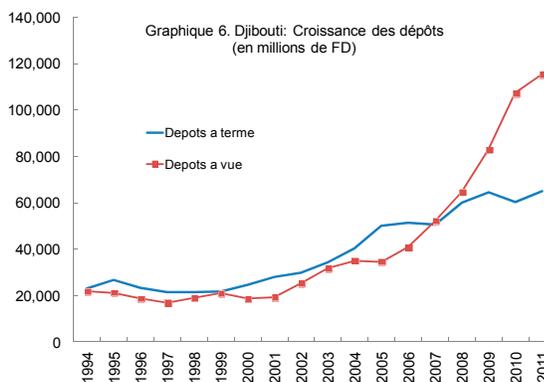
<sup>2</sup> Ces arriérés font partie du stock des arriérés intérieurs accumulés dans les années 90 et au début des années 2000, qui ont été apurés en 2003 par décret présidentiel prévoyant un plan de remboursement sur 10 ans.

<sup>3</sup> Le programme au titre de la FEC permet un report chaque mois d'un mois de salaire (qui reflète le retard du paiement des fonctionnaires par l'État) et jusqu'à un quart des cotisations sociales (qui s'accumulent tous les mois mais sont versées par l'État tous les trimestres). Au cours de l'année, le total de ces deux montants correspond au plafond des critères de réalisation sur la non-accumulation des arriérés intérieurs. Ce plafond est destiné à limiter le total du montant des paiements reportés chaque mois afin de d'éviter de mettre ces paiements en instance pour financer le déficit. Juridiquement, les paiements reportés ne sont pas considérés comme étant en arriérés jusqu'à la fermeture du cycle budgétaire, c'est-à-dire jusqu'à mars de l'année suivante.

<sup>4</sup> L'ancienne BIS-MR, à présent la BoA, est la deuxième banque la plus importante. La BoA et la *Banque Commerce et Industrie*, partiellement française, détiennent plus de 80 % des actifs du système bancaire.



Source : Autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI



Source : Autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

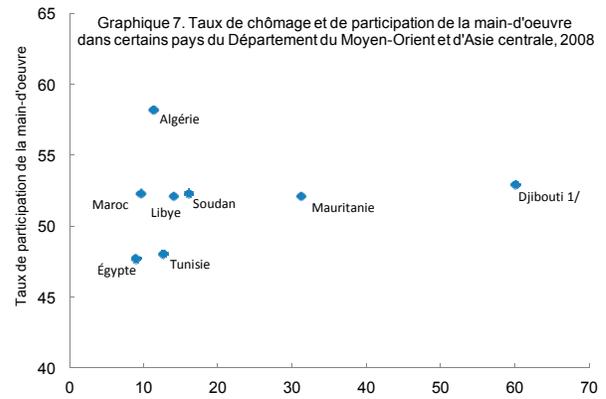
7. **Le programme est globalement en bonne voie.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2010 ont été respectés. Comme décrit plus haut, en 2011 les autorités n'ont cependant pas observé les critères de réalisation permanents sur la non-accumulation des arriérés intérieurs et la non-accumulation des arriérés extérieurs. Les repères structurels ont été atteints (y compris certains pour la fin-juin 2011) à l'exception du repère structurel de la fin-mars 2011 relatif à un nouveau code douanier compatible avec les règles du COMESA et qui, du fait de la période de transition du gouvernement, a été approuvé par le conseil des ministres en juin, ainsi que le repère permanent sur l'affichage en ligne des rapports budgétaires qui a souffert des retards dans la préparation des données budgétaires à cause des élections.

### III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

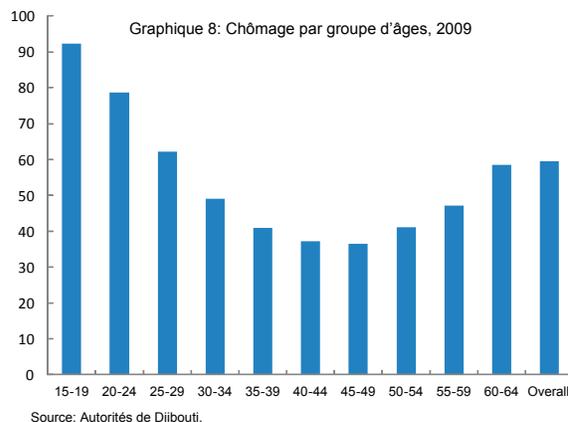
8. **Les entretiens ont été axés sur les défis que doivent relever les autorités pour le reste de 2011.** Dans le secteur réel, les autorités se demandent surtout comment s'attaquer au chômage et abaisser les coûts des intrants, notamment énergétiques, et comment promouvoir les investissements et le développement du secteur privé. Dans le secteur budgétaire, l'enjeu est de maintenir la discipline budgétaire, malgré l'impact des prix énergétiques et alimentaires élevés sur les dépenses de subventions et les transferts à la compagnie d'électricité et de relancer la réforme budgétaire portant sur l'administration des recettes fiscales et la gestion des finances publiques après l'interruption des élections. S'agissant de la dette publique, il convient essentiellement de reprendre le remboursement régulier des arriérés intérieurs existants et d'empêcher une nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs. Dans le secteur monétaire et financier, on met l'accent sur le renforcement de la supervision bancaire moyennant la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire.

## A. Emplois et coûts des intrants

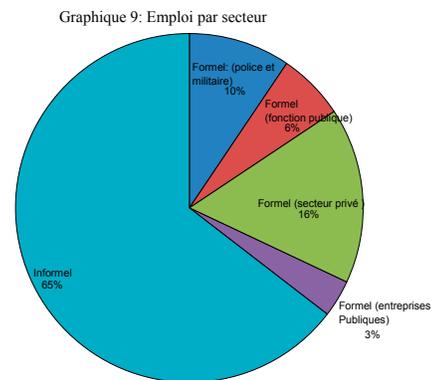
9. **La priorité du nouveau gouvernement est de s'attaquer au chômage.** Une récente enquête sur le marché du travail a confirmé que les taux de chômage étaient extrêmement élevés comparés à d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (graphique 7) et qu'il touchait plus particulièrement les jeunes (graphique 8). Les autorités renforcent la formation professionnelle afin de combler le décalage entre les qualifications demandées par les employeurs et les compétences des travailleurs, notamment dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie tels que les activités portuaires.



1/ Le taux de chômage pour Djibouti en 2009.  
Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2011; Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale et estimations des services du FMI.



Source: Autorités de Djibouti.



Source: Autorités de Djibouti.

10. **Les autorités ont commencé à faire reculer les coûts élevés des intrants qui entravent le développement du secteur privé.** L'interconnexion avec le réseau d'électricité éthiopien est à présent opérationnelle et aidera la société d'État *Électricité de Djibouti* (EDD) à absorber les pertes imputables aux prix élevés du pétrole (les tarifs de l'électricité sont fixés pour un seuil de rentabilité équivalant à 75 dollars EU le baril) puis, ultérieurement à faire baisser les tarifs d'électricité. L'EDD est en train d'évaluer la construction d'une centrale thermique, à un coût de 130 millions de dollars EU (9 % du PIB) afin de remplacer les installations existantes vétustes<sup>5</sup>. Dans le secteur de l'eau, les autorités sont en train de mettre au point un projet d'usines de dessalement de l'eau de mer pour élargir l'approvisionnement en eau de plus en plus restreint.

<sup>5</sup> Pour assurer la continuité de la fourniture du combustible à l'EDD et aux consommateurs, les autorités ont placé *Libya Oil* sous l'administration de l'État.

## B. Questions budgétaires

### Politique budgétaire

11. **Les autorités misent sur un excédent de 0,4 % du PIB en 2011 au lieu d'un déficit de 0,1 % du PIB dans le cadre du programme original de 2011.** L'objectif du programme étant d'améliorer la position de l'État vis-à-vis du secteur bancaire et les perspectives de financement extérieur net étant légèrement moins favorables, un excédent devient nécessaire pour rembourser certains des arriérés intérieurs qui auraient dû être apurés en 2010 et dont le paiement est maintenant prévu aux second et troisième trimestres de 2011. Cet objectif s'inscrit aussi dans le maintien de la viabilité de la dette et le financement du remboursement des arriérés intérieurs prévu pour 2011.

12. **Il est possible d'atteindre l'objectif budgétaire révisé malgré un premier trimestre apathique et les pressions déclenchées par les prix élevés des produits de base sur les dépenses.** Par rapport au programme initial, le solde du programme révisé exige un effort supplémentaire d'environ 0,4 % du PIB révisé de 2011 (qui est légèrement supérieur à ce qui est mentionné dans le document du programme initial à cause d'un déflateur plus élevé). Du côté des recettes, les gains seront équivalents à environ 0,3 % du PIB : les autorités espèrent compenser en totalité les recettes fiscales décevantes des premiers mois de 2011 et comptent aussi sur les dividendes des sociétés d'État qui, d'après les projections, devraient être supérieurs aux 0,5 % du PIB pour l'année par rapport à ce qui était prévu, sur la base des paiements déjà encaissés. Ces recettes supplémentaires compenseront les coûts du gel récemment appliqué aux prix du diesel à la pompe, ce qui est reflété dans une baisse de 0,2 % du PIB des recettes non fiscales. Du côté des dépenses, les gains nets de 0,1 % du PIB proviendront du report des investissements financés sur l'intérieur de 0,3 % du PIB, en dépit du transfert d'environ 0,2 % du PIB pour couvrir les pertes de l'EDD, qui n'était pas inclus dans le budget de 2011.

13. **Les subventions aux combustibles s'ajoutent aux subventions alimentaires existantes (encadré 1).** Sur la base des informations disponibles, les subventions à Djibouti devraient d'après les projections s'établir à environ 0,8- 0,9 % du PIB en 2011 (au lieu de 0,5 % en 2009). Les subventions sont essentiellement destinées à atténuer l'impact des prix élevés des produits de base sur les pauvres et à contenir les pressions inflationnistes des prix importés.

14. **Les autorités sont résolues à accroître la transparence des subventions directes et indirectes.** Elles conviennent que les subventions ne sont pas une solution idéale, mais considèrent que ce sont des instruments simples et relativement efficaces pour aider les pauvres en attendant la mise en place de filets de sécurité sociale ciblés. Pour accroître la transparence, elles incluront dans les futures lois de finances le budget du programme agricole, à compter de la loi de finances rectificative de 2011. Les autorités entendent aussi éliminer progressivement les subventions au diesel une fois que les prix mondiaux du pétrole auront suffisamment baissé.

### Encadré 1. Subventions

**Les programmes de subventions de Djibouti sont principalement destinés à aider les pauvres en améliorant l'accès à la nourriture et en contenant le prix des produits alimentaires et des transports.** Sur la base des informations disponibles, il semble que les subventions de Djibouti sont relativement peu importantes, avec un coût annuel d'environ 0,8- 0,9 % du PIB. Toutefois, ce montant ne représente que les coûts des programmes qui ont été présentés aux services du FMI par les autorités. Qui plus est, il est très difficile de comptabiliser les subventions implicites dans le cadre de programmes moins importants tels que la microfinance.

#### Produits alimentaires

**En 2008, les autorités ont exonéré cinq produits alimentaires de base (le riz, l'huile alimentaire, le sucre, la farine et le lait en poudre) des impôts indirects afin de neutraliser l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires.** On estime que ces exonérations, qui n'ont jamais été supprimées, donnent lieu à une perte de recettes équivalant à 5 millions de dollars EU en 2009 (0,5 % du PIB).

**En 2009, l'État a loué des terres agricoles en Éthiopie et au Soudan pour remédier à l'absence structurelle d'accès à l'alimentation de la population et pour stabiliser les prix intérieurs des produits alimentaires.** Trois mille hectares en Éthiopie et 2000 hectares au Soudan ont été loués à titre gracieux pour une période de 45 ans (renouvelable) pour faire pousser du blé, du sorgho et des légumes destinés à la consommation à Djibouti. Le programme, géré par un organe contrôlé par le Ministère de l'agriculture, a produit 6000 tonnes de blé et 2000 tonnes de sorgho en 2010. Les accords avec les pays d'accueil considèrent que les terres font partie du territoire national de Djibouti et exonèrent donc les produits de tous droits et taxes ; la main-d'œuvre doit être recrutée localement.

**Il est difficile de calculer les subventions du programme alimentaire.** Les produits alimentaires sont vendus aux consommateurs à des prix administrés par le biais d'une société privée avec une perte de recettes estimée à environ 0,1- 0,2 % du PIB au niveau actuel de production. Les services du FMI n'ont pas été en mesure d'estimer avec exactitude le coût direct du programme pour le budget étant donné que les affectations pertinentes sont incluses dans les dépenses de capital mais ne sont pas comptabilisées séparément et que les états financiers ne sont pas disponibles. Pour autant, les autorités évaluent les coûts budgétaires du programme agricole à environ 0,05 % du PIB en 2011. Les dépenses hors budget pour des intrants et de l'équipement pour le programme (qui représentent environ 0,4 % du PIB) sont l'une des causes du dérapage budgétaire de 2009.

**À moyen terme, le programme entend fournir 30- 40 % des principaux produits alimentaires de Djibouti et être autosuffisant financièrement.** Pour cela, les autorités prévoient une expansion substantielle du programme : outre les 2000 hectares supplémentaires en Éthiopie, pour lesquels les permis ont déjà été obtenus, 20 000 hectares additionnels produiraient du riz, du sucre et des cultures à forte valeur ajoutée telles que le kiwi et les fraises qui pourraient être vendues sur les marchés internationaux.

#### Produits pétroliers

**En 2011, les autorités ont stabilisé les prix du diesel à un niveau qui rendrait les coûts des transports publics acceptables politiquement.** Elles ont *de facto* suspendu un mécanisme de lissage qui ajuste les prix à la pompe avec un décalage par rapport aux prix internationaux. La perte de recettes est estimée à 0,2 % du PIB pour l'année.

**Depuis cette année également, l'État vend à un prix subventionné du pétrole lampant qui est utilisé principalement par les ménages pauvres pour faire la cuisine.** Le coût budgétaire total est estimé à 0,3 million de dollars EU (0,03% du PIB) pour 2011.

## Réformes du secteur budgétaire

### 15. Alors que l'administration était occupée par les élections, les progrès de la réforme budgétaire structurelle se sont ralentis en 2011 :

- **Recettes fiscales :** les autorités sont en bonne voie pour renforcer l'administration de la TVA (*repère structurel pour la fin de 2011*). Le Ministère des finances va rendre obligatoire la déclaration d'impôts pour les sociétés qui bénéficient d'exonérations fiscales et va préparer une estimation des dépenses fiscales (*nouveau repère structurel pour juin 2012*). Le conseil des ministres a approuvé en juin le nouveau code douanier (*repère structurel pour la fin mars 2011*). Les autorités prévoient d'utiliser le logiciel ASYCUDA pour tout le commerce extérieur en 2011 (*nouveau repère structurel pour la fin décembre 2011*).
- **Gestion des finances publiques :** les autorités tiennent régulièrement des réunions de planification de la trésorerie (avec la participation des ministères de la santé et de l'éducation) pour surveiller de très près les dépenses. Elles prennent contact avec des gouvernements d'Afrique du Nord pour acquérir le logiciel nécessaire à une reclassification budgétaire compatible avec le MFSP 2001 (*repère structurel pour la fin juin 2011*), mais l'achat sera retardé par l'absence de financement. Le Ministère des finances met la dernière main au recrutement de personnel supplémentaire dans le département du budget pour rattraper le retard de l'introduction du cadre budgétaire à moyen terme. Pour jeter les bases d'une actualisation régulière de la dette croisée avec les entreprises publiques, les autorités vont conclure des accords d'évaluation diagnostiques avec l'EDD, la société de l'eau ONEAD et Djibouti Telecom (*nouveau repère structurel pour la fin septembre 2011*).
- **Données budgétaires :** le Ministère des finances s'est engagé à renforcer la production des données à la suite de retards importants dans la préparation des données budgétaires pendant la période des élections qui ont empêché l'affichage en ligne régulier des rapports budgétaires (repère structurel permanent).

## C. Dette publique

16. **D'après les projections, la dette extérieure publique devrait chuter de 56 % à la fin de 2010 à 53 % du PIB à la fin de 2011, mais les risques élevés de surendettement sont encore très élevés pour Djibouti.**<sup>6</sup> Les autorités sont en train de réviser leur plan d'investissement public à moyen terme qui est lié à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (*Initiative Nationale de Développement Social, INDS*). Pour améliorer la viabilité

---

<sup>6</sup> L'AVD révisée confirme les résultats de l'exercice inclus dans le Rapport des services de 2010 au titre de l'article IV.

de la dette, elles vont rigoureusement hiérarchiser ces projets qu'elles financeront à des conditions uniquement concessionnelles.

17. **Le reste des accords bilatéraux avec le Club de Paris a été signé au cours du dernier trimestre de 2010.** Pour satisfaire à l'exigence de comparabilité de traitement, les autorités recherchent des conditions similaires avec les créanciers non-membres du Club de Paris. Elles ont déjà signé des accords avec l'Arabie Saoudite et sont en négociation avec le Koweït et les EAU.

18. **Les autorités se sont engagées à éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs.** L'accumulation temporaire d'arriérés extérieurs envers deux créanciers du Club de Paris était imputable à l'insuffisance de capacité administrative, à des problèmes de coordination au sein de l'administration pendant la période précédant les élections et à une mauvaise communication avec les créanciers. À l'avenir, les autorités s'engagent à respecter rigoureusement l'échéancier du service de la dette extérieure et à renforcer le suivi des paiements du service de la dette pour chaque créancier.

19. **Les autorités ont l'intention de rattraper les retards du remboursement des arriérés intérieurs.** Elles rembourseront les arriérés prévus pour 2011 (y compris les arriérés accumulés envers les services publics en 2009), le reste des arriérés intérieurs exigibles en 2010 et l'avance des dividendes de 2009 par la BCI à l'État. Les autorités finaliseront dans les mois qui viennent la convention sur le rapprochement de la dette croisée avec les principales entreprises publiques (arriérés de l'État et impôts impayés) (*nouveau repère structurel pour la fin septembre 2011*).

#### **D. Politiques du secteur financier**

20. **La BCD a nettement amélioré le contrôle bancaire.** La récente réorganisation interne prévoit un département qui inclut une section de contrôle (*repère structurel pour juin 2011*) avec deux employés supplémentaires (*repère structurel pour juin 2011*) et une section de LBC/FT responsable de l'application de la législation récemment actualisée. Avec l'aide d'une assistance technique de la Banque de France financée par le FMI, la BCD travaille à présent sur le cadre de mise en œuvre de la loi bancaire approuvée en janvier 2010 par l'Assemblée nationale (la soumission à l'Assemblée était *un repère structurel pour la fin de 2010*). La BCD est sur le point d'approuver une feuille de route pour la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire (*nouveau repère structurel pour la fin septembre 2011*).

21. **Les mesures destinées à renforcer la gouvernance de la BCD sont en bonne voie.** Dans les semaines qui viennent, le Conseil de la BCD fixera un calendrier de réunions du conseil pour 2011 (*repères structurels pour la fin juin*) et publiera la lettre d'opinion d'audit pour les comptes de 2010 (*repère structurel pour la fin décembre 2011*).

#### IV. QUESTIONS ET RISQUES RELATIFS AU PROGRAMME

22. **Les objectifs quantitatifs et les repères structurels fixés dans le document du program initial de 2011 ont été actualisés.** Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au solde budgétaire et au crédit net à l'État pour la fin de juin 2011 ainsi que le critère de réalisation quantitatif relatif au solde budgétaire pour la fin-décembre 2011 ont été révisés pour tenir compte du fait que les autorités misent sur un léger excédent en 2011, que les recettes fiscales ont enregistré des retards dans les premiers mois de l'année et donc que la répartition trimestrielle des dépenses et du financement a subi des changements. Le plancher pour les dépenses sociales a été révisé à la hausse pour qu'il soit aligné sur les dépenses budgétaires prévues. Le repère structurel sur l'acquisition du logiciel pour la reclassification budgétaire a été reporté à décembre 2011 pour tenir compte des retards dans le financement des donateurs. Le programme envisage des repères structurels supplémentaires sur : (i) la communication des données sur les dépenses budgétaires ; (ii) l'introduction d'un logiciel douanier; (iii) la dette croisée des entreprises publiques et (iv) une feuille de route pour l'application de la loi bancaire.

23. **Le programme est financé dans sa totalité.** Les autorités devraient mobiliser un financement exceptionnel suffisant auprès des créanciers multilatéraux et bilatéraux à des conditions concessionnelles. Les bailleurs de fonds continueront d'appuyer Djibouti principalement par le biais d'un financement sous forme de dons et de prêts projets, alors que le soutien budgétaire attendu est relativement limité.<sup>7</sup>

24. **Le programme est vulnérable à un certain nombre de risques :**

- **Un engagement politique hésitant**, notamment à cause des intérêts acquis ou d'une aggravation des troubles sociaux intérieurs;
- **Des contraintes au niveau de la capacité administrative**, combinées à l'insuffisance de l'assistance technique de la part des bailleurs de fonds qui pourraient éventuellement avoir un effet sur la capacité des autorités à mettre en œuvre les réformes ;
- **Des pressions insoutenables exercées par les dépenses** émanant: (a) des transferts plus importants à l'EDD à cause d'une flambée des prix du pétrole ; (b) une expansion débridée du programme de subventions aux produits alimentaires ; (c) la reprise des hostilités avec l'Érythrée et l'augmentation des dépenses de défense et (d) une crise humanitaire au Yémen;

---

<sup>7</sup> À cause des élections, la conférence des bailleurs de fonds prévue à l'origine pour le début de 2011, a été provisoirement reportée à la fin de l'année.

- **Une augmentation inférieure aux projections des réserves internationales**, au cas où les entrées de capitaux sont insuffisantes pour financer le déficit croissant du compte courant.

## V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

25. **Le programme est globalement sur la bonne voie.** Les autorités ont maintenu la discipline budgétaire, accompli des progrès suffisants dans le programme de réformes structurelles et ont engagé les politiques qui conviennent en 2011. C'est pourquoi les services du FMI appuient la demande des autorités en vue de l'achèvement de la quatrième revue et de dérogations pour non-observation des critères de réalisation sur la non-accumulation des arriérés intérieurs et la non-accumulation des arriérés extérieurs, compte tenu du léger écart par rapport aux objectifs du programme et des mesures correctrices prises par les autorités.

26. **Les autorités insistent à juste titre sur la réduction du chômage.** La mise en œuvre d'initiatives pour encourager la création d'emplois dans le secteur privé est bienvenue. Mais pour promouvoir les investissements étrangers et le développement d'un secteur privé dynamique, il serait nécessaire que les autorités avancent dans les réformes structurelles, notamment pour améliorer le climat des affaires.

27. **Pour diminuer le coût de l'énergie, une stratégie à moyen terme est requise.** L'interconnexion avec le réseau éthiopien est un grand pas en avant, mais les autorités devraient élaborer une politique énergétique cohérente afin de satisfaire les besoins énergétiques de Djibouti tout en limitant les coûts budgétaires et en préservant la viabilité de la dette. Dans un avenir immédiat, elles devraient soigneusement évaluer les différentes possibilités d'alternatives à la construction d'une nouvelle centrale énergétique dont le financement retarderait considérablement l'amélioration de la dynamique de la dette publique.

28. **Avec le régime de caisse d'émission, qui a bien servi le pays, la stabilité macroéconomique dépend d'une politique budgétaire saine.** Les services du FMI saluent les autorités qui se sont engagées à dépasser l'objectif ciblé à l'origine pour le solde budgétaire de l'État en 2011 afin de rattraper le paiement de certains arriérés intérieurs prévus pour 2010. Pour atteindre cet objectif, les autorités devront rester vigilantes face aux pressions des dépenses, notamment émanant des transferts à la société d'électricité et d'une expansion débridée des subventions. Il sera aussi indispensable de continuer à éviter les dépenses hors budget pour assurer la discipline en matière de dépenses.

29. **La réforme du secteur budgétaire est cruciale pour étayer la discipline budgétaire.** Il est nécessaire d'approfondir la réforme des recettes fiscales, notamment dans l'administration de la TVA et la réduction des exonérations fiscales afin d'accroître le potentiel de recettes. Les progrès accomplis dans la gestion des finances publiques sont encourageants mais il faut aller plus loin encore, notamment pour renforcer le processus

budgétaire (y compris en accroissant la transparence de la planification et de l'exécution du budget) et suivre les arriérés intérieurs et la dette croisée du secteur public. Il serait souhaitable que les autorités améliorent la gestion de la trésorerie pour éviter de gonfler l'encours des arriérés intérieurs et s'en tiennent rigoureusement aux paiements au titre du service de la dette extérieure.

**30. Les programmes de subventions de Djibouti sont utiles pour satisfaire les besoins de la population, notamment s'agissant de la sécurité alimentaire.** Mais eu égard aux lourdes contraintes qui pèsent sur le financement de l'État, toute augmentation des dépenses de subventions devra être financée par le biais d'une augmentation des recettes ou d'une réduction des dépenses non prioritaires. Qui plus est, il serait nécessaire d'améliorer la fixation des coûts, la transparence et la redevabilité de ces subventions (à la fois directes et indirectes) pour accroître l'efficacité des dépenses publiques, notamment s'agissant du programme agricole qui pourrait éventuellement entraîner des coûts importants pour le budget. S'agissant des subventions aux produits pétroliers, les subventions au diesel devraient être progressivement éliminées en rendant le mécanisme de lissage complètement opérationnel pour permettre la répercussion des augmentations permanentes du prix international du pétrole ainsi que le recouvrement des recettes budgétaires non perçues. À moyen terme, il faudrait progressivement supprimer les subventions pour leur préférer des filets de sécurité sociale bien ciblés.

**31. La BCD doit mettre l'accent sur la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire.** Profitant de sa restructuration interne, la BCD devrait maintenant mettre au point un cadre solide de mise en œuvre de la nouvelle loi et former correctement son personnel. Le système financier semble solide, mais compte tenu de la croissance rapide du crédit et de l'augmentation du nombre de banques ces dernières années, il serait opportun que les autorités suivent soigneusement l'évolution du secteur bancaire et restent vigilantes à l'augmentation des risques, non seulement systémiques mais aussi individuels aux banques.

**32. Il convient de saluer les autorités d'avoir maintenu la discipline budgétaire pendant la période électorale et d'avoir confirmé leur engagement vis-à-vis des objectifs du programme pour 2011.** Les élections étant maintenant closes, les autorités devraient se concentrer sur le rattrapage du recouvrement fiscal afin d'atteindre l'ambitieuse cible budgétaire pour 2011, faire progresser les réformes dans l'administration publique, notamment dans le secteur budgétaire, et reprendre le plus rapidement possible la communication et la publication des données, dans les délais et avec une couverture adéquate, qui sont clés pour la mise en œuvre et le suivi du programme au titre de la FEC.

Tableau 1. Djibouti : Principaux indicateurs économiques, 2008-16

(Quote-part: 15,9 millions de DTS)

(Population: 0,82 million; 2009)

(PIB par habitant: 1,282 dollars EU; 2009)

(Taux de pauvreté: 42 %; 2002)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Act.	Act.	Prel. Act.			Prov.			
(Variation en pour cent annuel, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux									
PIB réel (variation annuelle en %)	5.8	5.0	3.5	4.8	5.1	5.8	5.8	5.8	5.8
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	12.0	1.7	4.0	8.5	1.9	2.5	2.5	2.5	2.5
Prix à la consommation (le fin de période)	9.2	2.2	2.8	9.0	1.8	2.3	2.3	2.3	2.3
(En pourcentage du PIB)									
Investissements et épargne									
Total investissements	46.7	35.5	20.8	25.4	33.2	32.9	32.2	32.5	34.0
Privé	32.9	18.3	9.0	13.8	20.6	19.7	18.9	19.2	20.6
Public	13.8	17.2	11.7	11.6	12.6	13.2	13.2	13.2	13.3
Solde national épargne	22.4	26.4	16.0	15.1	21.6	20.2	18.9	18.9	20.3
Solde épargne/investissements	-24.3	-9.1	-4.8	-10.4	-11.6	-12.7	-13.3	-13.5	-13.6
Opérations budgétaires									
Total recettes et dons	41.9	37.0	35.5	35.6	34.9	34.7	34.1	33.6	33.0
<i>Dont</i> : Recettes fiscales	20.0	20.1	20.2	20.2	20.3	21.0	21.3	21.7	21.9
Dépenses et prêts nets 1/	40.6	41.6	36.0	35.3	35.0	34.8	34.2	33.7	33.3
Dépenses courantes	26.8	24.3	24.3	23.6	22.3	21.6	21.0	20.5	19.9
Dépenses d'investissement	13.8	17.2	11.7	11.6	12.6	13.2	13.2	13.2	13.3
Solde (base ordonnancement) 1/	1.3	-4.6	-0.5	0.4	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Financement intérieur	-0.6	-0.2	0.1	-1.2	-0.8	-2.0	-1.8	-1.7	-1.4
Financement extérieur	2.6	5.9	1.3	2.0	2.4	2.2	1.9	1.9	1.7
Variation des arriérés (baisse -) 2/	-3.2	-1.2	-0.8	-1.2	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
(Variation par rapport à l'année précédente)									
Secteur monétaire									
Avoirs extérieurs nets	23.1	12.1	5.1	4.6	5.0	7.0	7.8	7.9	7.3
Avoirs intérieurs nets	10.0	43.1	38.6	15.9	12.5	11.8	10.0	9.8	10.8
Créances sur le secteur privé	27.3	26.6	21.4	12.4	12.8	15.4	14.1	13.6	12.7
Monnaie au sens large	20.6	17.5	12.2	7.6	7.1	8.5	8.5	8.5	8.4
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Taux d'intérêt moyen prêts commerciaux (en %)	11.4	11.7	10.1	...	...	...	...	...	...
(en millions de Francs de Djibouti)									
Secteur extérieur									
Exportations de biens et de services	369	399	359	472	529	569	605	649	718
Importations de biens et de services	-704	-578	-497	-679	-756	-841	-907	-950	-1,044
Solde compte courant (en % du PIB)	-24.3	-9.1	-4.8	-10.4	-11.6	-12.7	-13.3	-13.5	-13.6
IDE en % du PIB	23.8	9.5	2.4	7.2	13.2	12.3	11.6	11.9	12.3
Stock de la dette publique extérieure et garantie par l'État	60.2	59.8	56.1	53.0	53.0	52.2	51.3	50.5	49.8
Réserves officielles brutes 3/	173.7	217.5	230.6	242.1	256.7	282.3	316.2	354.2	389.6
(en mois d'importations de biens et de services)	3.6	5.2	4.1	3.8	3.7	3.7	4.0	4.1	3.9
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (en millions de francs de Djibouti)	174,617	186,447	200,578	228,098	244,354	265,012	287,450	311,866	338,128
Taux de couverture de la caisse d'émission (en %) 4/	120.9	135.4	122.4	115.6	114.7	111.3	111.0	110.9	110.6
Taux de change (FD/\$EU) fin de période	177.7	177.7	177.7	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, 2000=100)	84.7	94.9	98.5	...	...	...	...	...	...
(Variation en %; dépréciation -)	0.4	8.0	3.8	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2009 inclus debt avalisee des entreprises publiques.

2/ Ne comprend pas les arriérés intérieurs aux entreprises publiques accumulés en 2009, le remboursement de quelles est Inclu dans les dépenses courantes en 2010-12.

3/ En 2009, l'allocation special and general de 14 millions de DTS.

4/ Brut des actifs étrangers de la CDB en pour cent des engagements monétaires (la monnaie de réserve et les dépôts du gouvernement à la CDB).

Tableau 2. Djibouti : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2008-11  
(en millions de Francs de Djibouti)

	2008			2009			2010			2011			
	Act.	CR/10/277	Act.	Prog.	Prel. Act.	Prog.	Prel. Est.	Prog.	Proj. Rev.	Prog.	Proj. Rev.	Prog.	Proj. Rev.
						Q1		Q2	Q3	Q4			
Recettes et dons	73,092	69,763	68,953	72,493	71,124	20,807	16,254	34,636	32,982	56,906	57,377	80,527	81,299
Recettes fiscales	35,005	37,699	37,449	41,344	40,582	11,829	10,216	21,836	20,804	33,742	33,742	46,001	46,001
Impôts directs 1/	15,673	16,254	17,229	18,292	18,726	6,219	4,879	10,732	9,700	15,181	15,181	20,603	20,603
Impôts indirects et autres	19,331	21,445	20,220	23,052	21,857	5,610	5,337	11,104	11,105	18,561	18,561	25,398	25,398
Impôts indirects	17,721	19,384	18,330	20,780	19,828	4,853	4,602	9,984	9,984	16,841	16,841	22,947	22,947
Autres impôts	1,610	2,061	1,890	2,272	2,029	756	735	1,121	1,121	1,720	1,720	2,451	2,451
Recettes intérieures non fiscales	4,618	7,183	9,010	8,194	8,872	2,677	1,136	4,819	4,819	6,500	6,971	8,849	9,621
Recettes extérieures non fiscales 2/	10,631	10,652	10,546	11,791	10,965	4,646	3,657	4,646	4,024	7,154	7,154	12,736	12,736
Dons	22,838	14,320	11,948	11,165	10,705	1,656	1,245	3,335	3,335	9,510	9,510	12,941	12,941
Projets de développement	13,105	11,252	9,798	9,968	9,831	1,400	1,035	2,830	2,830	6,962	6,962	9,713	9,713
Budget	9,733	3,068	2,150	1,197	874	255	210	505	504	2,548	2,548	3,228	3,228
Total dépenses 3/	70,903	73,208	77,483	73,464	72,140	19,552	16,373	37,760	35,610	58,809	58,151	80,640	80,416
Dépenses courantes	46,738	44,785	45,362	49,309	48,649	14,054	13,261	27,201	26,754	41,181	41,681	53,364	53,864
Salaires et autres dépenses	19,857	24,065	24,058	25,497	25,464	6,795	6,767	13,610	13,610	20,396	20,396	27,231	27,231
Salaires et contributions	19,857	22,408	21,634	22,924	22,911	6,130	6,128	12,276	12,276	18,410	18,410	24,555	24,555
Subventions au logement	0	2,408	2,424	2,573	2,553	665	639	1,333	1,333	1,986	1,986	2,676	2,676
Biens et services 3/	16,467	11,581	13,122	14,471	14,359	4,966	4,206	8,597	7,900	13,216	13,216	15,684	15,684
dont paiement des arriérés aux entreprises public 4/	0	0	0	500	500	0	0	0	0	0	0	1,300	1,300
Dépenses civiles	12,044	10,116	10,700	11,444	11,349	4,500	3,956	7,200	6,900	10,941	10,941	12,657	12,657
dont dépenses extrabudgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses militaires 5/	4,424	1,465	2,422	3,027	3,010	466	250	1,397	1,000	2,275	2,275	3,027	3,027
Maintenance	660	1,113	650	1,172	1,152	68	198	674	574	1,013	1,013	1,354	1,354
Transferts 6/	5,503	5,961	5,528	6,089	6,055	1,660	1,572	3,317	3,667	4,976	5,476	6,639	7,139
Intérêts	558	864	803	883	745	309	248	499	499	809	809	1,005	1,005
Dépenses courants financées sur l'extérieur	1,374	1,201	1,201	1,197	874	255	210	505	504	771	771	1,451	1,451
Dépenses d'investissement	24,164	28,423	32,121	24,155	23,491	5,499	3,112	10,558	8,856	17,628	16,470	27,276	26,552
Financées sur l'intérieur 5/	5,709	7,037	10,181	10,187	10,068	1,987	666	4,500	2,798	6,200	5,042	10,748	10,024
dont dépenses extrabudgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financées sur l'extérieur	18,455	21,386	21,940	13,968	13,423	3,511	2,446	6,058	6,058	11,428	11,428	16,528	16,528
Dons	13,105	11,252	9,798	9,968	9,831	1,400	1,035	2,830	2,830	6,962	6,962	9,713	9,713
Prêts	5,350	10,134	12,142	4,000	3,592	2,111	1,411	3,228	3,228	4,466	4,466	6,815	6,815
Solde global (base ordonnancements, dons inclus) 3/	2,189	-3,445	-8,530	-971	-1,016	1,255	-119	-3,124	-2,628	-1,903	-774	-113	883
Solde global (base ordonnancements, dons exclus) 3/	-20,649	-17,765	-20,478	-12,136	-11,721	-401	-1,364	-6,459	-5,963	-11,413	-10,284	-13,054	-12,058
Variations des arriérés (paiements en liquide = -)	-5,591	-2,500	-2,154	-2,183	-1,626	383	342	573	0	437	-300	-2,200	-2,800
Solde global (base caisse)	-3,402	-5,945	-10,684	-3,154	-2,642	1,638	223	-2,551	-2,628	-1,466	-1,074	-2,313	-1,917
Financement	3,360	5,945	10,666	3,154	2,698	-1,638	-233	2,551	2,628	1,466	1,074	2,313	1,917
Financement intérieur (net)	-1,103	-2,133	-424	313	158	-3,507	-985	-42	440	-2,111	-1,936	-2,696	-2,696
Financement bancaire	-1,007	-2,037	-328	409	254	-3,459	-937	6	488	-2,015	-1,840	-2,600	-2,600
Banque centrale	-1,267	-1,912	-1,594	909	842	-3,209	-944	506	488	-1,265	-1,340	-1,600	-1,600
Banques commerciales	260	-125	1,266	-500	-588	-250	7	-500	0	-750	-500	-1,000	-1,000
Financement non bancaire	-96	-96	-96	-96	-96	-48	-48	-48	-48	-96	-96	-96	-96
Financement extérieur (net)	4,463	8,078	11,090	2,841	2,540	1,869	752	2,593	2,188	3,576	3,010	5,009	4,613
Décaissements	5,616	10,134	12,142	4,000	3,592	2,111	1,411	3,228	3,228	4,466	4,466	6,815	6,815
Paiements d'amortissement	-1,153	-2,056	-1,052	-1,159	-1,052	-242	-659	-635	-1,040	-889	-1,455	-1,806	-2,202
Financement résiduel	0	0	-18	0	56	0	-10	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses courantes de nature sociale 7/	16,058	20,511	25,864	15,988	4,361	2,232	3,296	4,465	6,541	6,697	10,024	8,930	14,451
Solde budgétaire de base 8/	-10,451	-5,740	-7,883	-8,761	-8,389	-955	-1,365	-3,892	-2,449	-5,393	-3,940	-6,511	-5,515
Recettes intérieures	39,623	44,882	46,459	49,538	49,454	14,506	11,352	26,655	25,623	40,242	40,713	54,850	55,622
Dépenses financées sur l'intérieur	50,073	50,621	54,342	58,299	57,843	15,461	12,717	30,547	28,072	45,635	44,652	61,361	61,137

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris €7,5 millions de l'ITS, l'impôt des particuliers, des militaires français, comme par crédit-bail.

2/ Frais de location annuelle de € 30 millions et de 30 millions de dollars des bases militaires française et américaine, qui comprennent le paiement des TIC pour le compte des soldats français. En Q3 2010 et après inclus 3 millions de dollars pour la base militaire japonaise.

3/ Pour l'année 2009 comprend les prêts et les subventions des entreprises publiques.

4/ En 2010 inclus le paiement des arriérés intérieurs aux entreprises publiques accumulés en 2009.

5/ Comprend € 5 millions (sur un total de € 30 millions) des financements étrangers qui représentent les dépenses actuelles de militaires français comme par crédit-bail. Le budget classe ces dépenses comme des investissements domestiques.

6/ Ne comprend pas les subventions au logement.

7/ Révisées à partir de 2010 ne comprend pas les salaires. En 2011, inclus seulement les dépenses sociales telles que définies dans PAT, et les dépenses courantes financées par l'étranger.

8/ Défini comme recettes intérieures moins les dépenses financées par des ressources intérieures.

Tableau 3. Djibouti : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2009-11  
(en % du PIB)

	2008		2010			2011			
	Act.	Act.	Prog.	Prel.	Act.	Prel.	Est.	Proj.	Proj.
						Q1	Q2	Q3	Q4
Recettes et dons	41.9	37.0	35.6	35.5	7.1	14.5	25.2	36.2	35.6
Recettes fiscales	20.0	20.1	20.3	20.2	4.5	9.1	14.8	20.7	20.2
Impôts directs 1/	9.0	9.2	9.0	9.3	2.1	4.3	6.7	9.3	9.0
Impôts indirects et autres	11.1	10.8	11.3	10.9	2.3	4.9	8.1	11.4	11.1
Impôts indirects	10.1	9.8	10.2	9.9	2.0	4.4	7.4	10.3	10.1
Autres impôts	0.9	1.0	1.1	1.0	0.3	0.5	0.8	1.1	1.1
Recettes intérieures non fiscales	2.6	4.8	4.0	4.4	0.5	2.1	3.1	4.0	4.2
Recettes extérieures non fiscales 2/	6.1	5.7	5.8	5.5	1.6	1.8	3.1	5.7	5.6
Dons	13.1	6.4	5.5	5.3	0.5	1.5	4.2	5.8	5.7
Projets de développement	7.5	5.3	4.9	4.9	0.5	1.2	3.1	4.4	4.3
Budget	5.6	1.2	0.6	0.4	0.1	0.2	1.1	1.5	1.4
Total dépenses 3/	40.6	41.6	36.1	36.0	7.2	15.6	25.5	36.3	35.3
Dépenses courantes	26.8	24.3	24.2	24.3	5.8	11.7	18.3	24.0	23.6
Salaires et autres dépenses	11.4	12.9	12.5	12.7	3.0	6.0	8.9	12.3	11.9
Salaires et contributions	11.4	11.6	11.3	11.4	2.7	5.4	8.1	11.0	10.8
Subventions au logement	0.0	1.3	1.3	1.3	0.3	0.6	0.9	1.2	1.2
Biens et services 3/	9.4	7.0	7.1	7.2	1.8	3.5	5.8	7.1	6.9
dont paiement des arriérés aux entreprises public 4/			0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.6	0.6
Dépenses civiles	6.9	5.7	5.6	5.7	1.7	3.0	4.8	5.7	5.5
dont dépenses extrabudgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses militaires 5/	2.5	1.3	1.5	1.5	0.1	0.4	1.0	1.4	1.3
Maintenance	0.4	0.3	0.6	0.6	0.1	0.3	0.4	0.6	0.6
Transferts 6/	3.2	3.0	3.0	3.0	0.7	1.6	2.4	3.0	3.1
Intérêts	0.3	0.4	0.4	0.4	0.1	0.2	0.4	0.5	0.4
Dépenses courants financées sur l'extérieur	0.8	0.6	0.6	0.4	0.1	0.2	0.3	0.7	0.6
Dépenses d'investissement	13.8	17.2	11.9	11.7	1.4	3.9	7.2	12.3	11.6
Financées sur l'intérieur 5/	3.3	5.5	5.0	5.0	0.3	1.2	2.2	4.8	4.4
dont dépenses extrabudgétaire		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur l'extérieur	10.6	11.8	6.9	6.7	1.1	2.7	5.0	7.4	7.2
Dons	7.5	5.3	4.9	4.9	0.5	1.2	3.1	4.4	4.3
Prêts	3.1	6.5	2.0	1.8	0.6	1.4	2.0	3.1	3.0
Solde global (base ordonnancements, dons inclus) 3/	1.3	-4.6	-0.5	-0.5	-0.1	-1.2	-0.3	-0.1	0.4
Solde global (base ordonnancements, dons exclus) 3/	-11.8	-11.0	-6.0	-5.8	-0.6	-2.6	-4.5	-5.9	-5.3
Variations des arriérés (paiements en liquide = -)	-3.2	-1.2	-1.1	-0.8	0.1	0.0	-0.1	-1.0	-1.2
Solde global (base caisse)	-1.9	-5.7	-1.5	-1.3	0.1	-1.2	-0.5	-1.0	-0.8
Financement	1.9	5.7	1.5	1.3	-0.1	1.2	0.5	1.0	0.8
Financement intérieur (net)	-0.6	-0.2	0.2	0.1	-0.4	0.2	-0.8	-1.2	-1.2
Financement bancaire	-0.6	-0.2	0.2	0.1	-0.4	0.2	-0.8	-1.2	-1.1
Banque centrale	-0.7	-0.9	0.4	0.4	-0.4	0.2	-0.6	-0.7	-0.7
Banques commerciales	0.1	0.7	-0.2	-0.3	0.0	0.0	-0.2	-0.4	-0.4
Financement non bancaire	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur (net)	2.6	5.9	1.4	1.3	0.3	1.0	1.3	2.3	2.0
Décaissements	3.2	6.5	2.0	1.8	0.6	1.4	2.0	3.1	3.0
Paiements d'amortissement	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.3	-0.5	-0.6	-0.8	-1.0
Financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:									
PIB 7/	174,617	186,447	203,504	200,578	228,098	228,098	228,098	222,271	228,098
Solde budgétaire de base 8/	-6.0	-4.2	-4.3	-4.2	-0.6	-1.1	-2.4	-2.9	-2.4
Recettes intérieures	22.7	24.9	24.3	24.7	5.0	11.2	17.6	24.7	24.4
Dépenses financées sur l'intérieur	28.7	29.1	28.6	28.8	5.6	12.3	20.0	27.6	26.8

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris €7,5 millions de l'ITS, l'impôt des particuliers, des militaires français, comme par crédit-bail.

2/ Frais de location annuelle de € 30 millions et de 30 millions de dollars des bases militaires française et américaine, qui comprennent le paiement des TIC pour le compte des soldats français. En Q3 2010 et après inclus 3 millions de dollars pour la base militaire japonaise.

3/ Pour l'année 2009 comprend les prêts et les subventions des entreprises publiques.

4/ En 2010 inclus le paiement des arriérés intérieurs aux entreprises publiques accumulés en 2009.

5/ Comprend € 5 millions (sur un total de € 30 millions) des financements étrangère qui représentent les dépenses actuelles de militaires français comme par crédit-bail. Le budget classe ces dépenses comme des investissements domestiques.

6/ Ne comprend pas les subventions au logement.

7/ le PIB de 2010 a été révisé par rapport au programme.

8/ Défini comme recettes intérieures moins les dépenses financées par des sources domestiques.

Tableau 4. Djibouti : Balance des paiements, 2008–11  
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010		2011	
	Act.	Act.	Prog.	Est.	Prog.	Proj
Compte courant (dons inclus)	-239	-95	-79	-54	-143	-133
<i>(En % du PIB)</i>	-24.3	-9	-6.9	-4.8	-11	-10
Crédit	369	399	417	359	481	472
Exportations de biens, f.à.b.	69	77	81	81	98	120
Exportations de services	300	322	336	278	383	353
<i>Dont: Services aux bases militaires étrangères</i>	166	180	187	187	195	218
transport maritime	65	66	69	35	81	52
		0				
Débit	-704	-578	-586	-497	-697	-679
Importations de biens, f.à.b.	-574	-451	-452	-364	-542	-520
<i>Dont: biens d'investissement</i>	-284	-198	-50	-75	-97	-95
pétrole brut et produits pétroliers	-128	-86	-115	-114	-122	-161
Importations de services	-130	-128	-134	-134	-155	-159
Revenu net de l'étranger 1/	93	81	89	84	70	71
<i>Dont: revenu lié à la location des bases militaires</i>	60	59	66	62	72	72
Transferts courants nets de l'étranger	3	3	2	0	3	3
Privé (net)	-8	-8	-9	-9	-9	-9
Officiel (net)	11	11	11	9	12	12
Compte de capital et compte financier 2, 3/	317	151	89	104	139	121
Transferts nets de capital	45	58	-25	76	-53	21
Investissements directs étrangers	234	100	74	27	161	92
Secteur public (net)	121	49	19	21	37	41
Décaissements	133	68	41	41	68	68
Remboursements	-12	-19	-22	-20	-31	-27
<i>Dont: admissible au rééchelonnement du Club de Paris</i>	-60	-7	-5	-5	-2	-2
banques commerciales (- = augmentation des AEN)	-82	-56	21	-21	-6	-33
DTS		21				
Erreurs et omissions	-91	-47	0	-41	0	0
Solde global (déficit -)	-13	9	10	9	-4	-11
Financement	13	-9	-10	-9	4	11
Banque centrale	-49	-27	-23	-17	-15	-13
Actifs	-43	-44	-20	-13	-12	-12
Passifs	-6	17	-3	-4	-3	-1
DTS		-21				
Financement exceptionnel	62	19	12	8	19	23
Soutien budgétaire des donateurs (dons et prêts)	48	5	0	0	10	10
Variations des obligations impayées (diminution-)	-60	0	0	0	0	0
Allègement attendu de la dette	66	9	8	8	4	4
Club de Paris	61	7	5	5	2	2
Hors Club de Paris	5	3	3	3	2	2
Financement de programme	8	4	4	0	4	9
FMI (FEC)	6	2	4	0	4	9
		-				
<i>Pour mémoire:</i>						
Avoirs extérieurs bruts de la banque centrale 3/	173.7	218	237.1	230.6	249	242
En nombre de mois d'importations	3.6	5	4.1	4.1	4	4
Taux de couverture de la caisse d'émission	120.9	135	136.0	122.4	127	116
IDE en % du PIB	23.8	9	6.4	2.4	13	7
Dette extérieure officielle (y compris entreprises publiques)						
En millions de dollars EU	591	627	665	634	714	680
En % du PIB	60.2	60	58.0	56.1	57	53
En % des exportations de biens et de services	160	157	160	176	148	144
Service de la dette						
En millions de dollars EU	26	25	27	24	34	34
En % du PIB	2.6	2	2.4	2.1	3	3
En % des exportations de biens et de services	6.9	6	6.5	6.6	7	7

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ Frais de location annuelle des € 30 millions et des 30 millions de dollars les bases militaires français et américain et l'intérêt due au Club de Paris et autre creditors.

2/ Exclu financement exceptionnel.

3/ En 2009, l'allocation special and general de 14 millions de DTS.

Tableau 5. Djibouti : Situation monétaire et indicateurs du secteur bancaire, 2008-11  
(Fin de période, en millions de francs de Djibouti, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010		2011	
	Act.	Act.	Prog.	Prel. Act.	Prog.	Proj.
Monnaie au sens large	142,310	167,191	180,988	187,589	196,700	201,857
Monnaie en circulation	17,624	19,629	19,706	20,084	21,417	21,612
Dépôts	124,686	147,562	161,282	167,505	175,283	180,245
Dépôts à vue	64,612	83,049	99,417	107,207	108,048	115,361
Francs de Djibouti	40,296	62,511	65,337	72,251	71,009	77,746
Monnaie étrangère	24,316	20,538	34,080	34,956	37,039	37,615
Dépôts à terme	60,074	64,513	60,342	60,298	65,581	64,884
Francs de Djibouti	38,238	23,497	18,337	18,657	19,928	20,076
Monnaie étrangère	21,836	41,016	42,006	41,641	45,652	44,808
Avoirs extérieurs nets	117,498	131,673	131,183	138,351	134,166	144,778
Banque centrale	27,093	35,182	34,564	38,149	36,403	34,893
Actifs 1/	30,873	38,658	42,144	40,979	44,251	43,034
Passifs 1/	3,780	7,372	7,580	6,726	7,848	8,141
Banques commerciales	90,405	100,381	96,619	104,092	97,763	109,884
Actifs	102,308	119,169	127,511	132,369	131,336	140,311
Passifs	11,903	18,788	30,892	28,277	33,573	30,427
Avoirs intérieurs nets	24,812	35,518	49,805	49,238	62,534	57,079
Créances sur l'État (net)	3,236	2,908	3,317	4,762	717	561
Banque centrale	1,459	-135	774	706	-826	-894
Banques commerciales	1,777	3,043	2,543	2,455	1,543	1,455
Créances sur le secteur non public	44,730	57,342	70,718	69,058	84,918	77,294
Entreprises publiques	1,519	2,625	2,643	2,646	2,662	2,665
Secteur privé	43,211	54,717	68,074	66,412	82,256	74,629
Comptes de capital	-9,786	-10,697	-11,100	-11,187	-11,822	-11,912
Autres postes (net)	-13,368	-14,035	-13,129	-13,395	-11,279	-8,864
	(Variation par rapport à l'année précédente, en % de la monnaie au sens large)					
Monnaie au sens large	20.6	17.5	8.3	12.2	8.7	7.6
Monnaie en circulation	1.8	1.4	0.0	0.3	0.9	0.8
Avoirs extérieurs nets	18.7	10.0	-0.3	4.0	1.6	3.4
Banque centrale	6.3	5.7	2.0	1.8	1.0	-1.7
Banques commerciales	12.3	7.0	-2.3	2.2	0.6	3.1
Avoirs intérieurs nets	1.9	7.5	8.5	8.2	7.0	4.2
Dont: créances sur l'État (net)	-0.8	-0.2	0.2	1.1	-1.4	-2.2
créances sur le secteur non public	7.7	8.9	8.0	7.0	7.8	4.4
<i>Pour mémoire:</i>						
Autorités monétaires						
Réserves internationales nettes (en millions de \$EU) 1/	30.0	56.9	62.8	42.2	53.3	32.7
Avoirs extérieurs bruts (AEB) (en millions de \$EU) 1/	173.7	217.5	237.1	230.6	249.0	242.1
AEB en % des dépôts en devises des banques	66.9	62.8	55.4	53.5	53.5	52.2
AEB en % du total des dépôts du système bancaire	24.8	26.2	26.1	24.5	25.2	23.9
Système bancaire:						
Crédit au secteur privé, variation en % sur 12 mois	27.3	26.6	24.4	21.4	20.8	12.4
Vitesse de circulation de la monnaie	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1

Sources : autorités de Djibouti et estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2009, l'allocation de 14 millions de DTS.

Tableau 6. Djibouti : indicateurs de solidité financière, 2000–10  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Prel.
<b>Fonds propres</b>											
Fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques	17.3	18.5	21.7	19.1	15.0	15.7	17.4	8.1	8.5	9.5	9.3
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	2.3	2.6	2.5	2.7	2.1	2.0	4.2	3.7	3.5	3.2	2.9
Ratio déclaré total fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques(K1-1)	114.2	99.5	96.5	104.5	101.5	106.2	102.7	80.9	85.4	86.4	86.2
<b>Qualité des actifs 1/</b>											
Prêts improductifs/prêts bruts	19.7	26.9	30.6	29.2	28.8	27.8	15.6	10.9	8.6	6.7	6.2
Prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres	49.6	50.4	59.0	60.5	67.0	73.7	23.5	20.8	17.2	14.9	15.4
Provisions/prêts improductifs	54.7	55.5	52.3	52.5	55.1	56.6	74.9	75.5	77.4	76.6	75.3
Banques dépassant le plafond de crédit à un seul emprunteur 2/	1	0	0	2	1	0	1	1	1	2	2
<b>Produit et rentabilité</b>											
Rentabilité des actifs déclarée	4.8	4.2	2.1	2.8	2.1	1.9	1.8	1.8	1.6	1.4	1.3
Rentabilité des fonds propres déclarée 3/	13.1	11.7	7.9	8.5	21.1	28.2	43.9	49.4	53.0	55.1	54.3
Marge d'intérêt/produit brut	33.5	31.7	26.3	22.3	22.7	40.5	49.9	47.1	43.1	45.7	45.4
Charges hors intérêts/produit brut	59.0	60.0	64.7	71.2	72.2	59.1	47.6	51.8	55.7	44.2	41.9
Dépenses salariales/charges hors intérêts	60.9	62.9	61.8	60.7	54.0	56.6	56.4	50.4	41.4	53.8	50.2
<b>Liquidité</b>											
Actifs liquides/total des actifs	47.5	58.5	64.9	70.5	74.3	76.6	75.4	72.1	65.7	67.5	64.9
Actifs liquides/passifs à court terme	285.6	455.1	494.0	726.0	710.5	736.2	670.3	660.5	626.8	596.4	619.8
Actifs liquides/dépôts à vue et d'épargne	164.0	180.1	188.7	175.8	209.1	226.6	597.9	615.3	491.3	647.0	567.9
Actifs liquides/total des dépôts	61.4	72.0	78.8	81.4	85.4	87.7	87.1	82.9	75.2	78.1	75.9

Source : Banque centrale de Djibouti et estimations des services du FMI.

1/ Les prêts improductifs comprennent trois catégories : à surveiller, douteux et irrécupérable. Révisé depuis 2006 pour exclure les anciennes créances improductives d'une banque liquidée.

2/ Le plafond d'emprunt d'un seul emprunteur est établi à 25% des fonds propres (K3-1).

3/ Sur la base du minimum de fonds propres.

Tableau 7. Djibouti : Revues et décaissements, accord FRPC, 2008–11

Date	Action/Statut	Décaissements	En % de la quote-part 1/
Septembre 2008	Approbation de l'accord FRPC par le Conseil	3,864 millions DTS	24,00
Mai 2009	Première revue achevée sur la base des critères de réalisation de fin-déc. 2008	1,476 million DTS	9,28
Decembre 2010	Seconde et troisième revues achevée sur la base des critères de réalisation de fin-juin et fin-decembre 2009	2,952 million DTS	18,56
Juin 2011	Quatrième revue achevée sur la base des critères de réalisation de fin-déc. 2010	1,476 million DTS	9,28
Decembre 2011	Cinquième revue achevée sur la base des critères de réalisation de fin-juin 2011	1,476 million DTS	9,28
Juin 2012	Sixième revue achevée sur la base des critères de réalisation de fin-decembre 2011	1,476 million DTS	9,28
Total		12,720 millions DTS	80,00

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ La quote-part de Djibouti est équivalente à 15,9 millions de DTS.

Tableau 8. Djibouti: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007-19

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
							Projections						
<b>Obligations envers le FMI, sur la base du crédit existant</b>													
(en millions de DTS)													
Principal	1.82	2.73	2.73	2.18	1.64	0.91	-	0.92	1.07	1.07	1.07	1.07	0.15
Commissions et intérêts	0.09	0.08	0.06	0.01	0.01	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif</b>													
(en millions de DTS)													
Principal	1.82	2.73	2.73	2.18	1.64	0.91	-	0.92	1.07	1.81	2.40	2.54	1.62
Commissions et intérêts	0.09	0.08	0.06	0.01	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.03	0.02
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>													
En millions de DTS	1.9	2.8	2.8	2.2	1.7	1.0	0.1	1.0	1.1	1.9	2.4	2.6	1.6
En milliards de FD	0.5	0.8	0.8	0.6	0.5	0.3	0.0	0.3	0.3	...	...	...	...
En pourcentage des recettes publiques	1.0	1.1	1.1	0.8	0.6	0.3	0.0	0.3	0.3	...	...	...	...
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.9	1.2	1.1	0.9	0.6	0.3	0.0	0.3	0.3	...	...	...	...
En pourcentage du service de la dette 1/	10.4	13.8	12.3	10.5	6.9	3.0	0.2	2.9	3.5	...	...	...	...
En pourcentage du PIB	0.3	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	...	...	...	...
En pourcentage de la quote-part	12.0	17.6	17.5	13.8	10.4	6.0	0.3	6.0	7.0	11.6	15.3	16.2	10.3
<b>Encours du crédit du FMI</b>													
En millions de DTS	10.18	11.32	10.07	10.83	12.15	12.71	12.71	11.79	10.72	8.91	6.51	3.97	2.35
En milliards de FD	2.77	3.18	2.76	2.94	3.44	3.60	3.59	3.32	3.02	...	...	...	...
En pourcentage des recettes publiques	5.22	4.35	4.00	4.13	4.23	4.22	3.91	3.39	2.88	...	...	...	...
En pourcentage des exportations de biens et de services	4.85	4.85	3.89	4.60	4.10	3.83	3.55	3.09	2.62	...	...	...	...
En pourcentage du service de la dette 1/	55.23	55.55	44.55	52.07	51.08	40.31	40.64	35.62	33.69	...	...	...	...
En pourcentage du PIB	1.84	1.82	1.48	1.46	1.51	1.47	1.35	1.16	0.97	...	...	...	...
En pourcentage de la quote-part	64.01	71.16	63.30	68.14	76.39	79.95	79.95	74.16	67.43	56.05	40.96	24.98	14.79
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	0.00	3.86	1.48	2.95	2.95	1.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements et rachats	1.82	2.73	2.73	2.18	1.64	0.91	0.00	0.92	1.07	1.81	2.40	2.54	1.62
<i>Pour mémoire</i>													
PIB nominal (en milliards de FD)	151	175	186	201	228	244	265	287	312	...	...	...	...
Exportations de biens et de services (en milliards de FD)	57	66	71	64	84	94	101	108	115	...	...	...	...
Recettes publiques (en milliards de FD)	53	73	69	71	81	85	92	98	105	...	...	...	...
Service de la dette (en milliards de FD)	5	6	6	6	7	9	9	9	9	...	...	...	...
FD/DTS (moyenne de la période)	272	281	274	271	283	283	282	282	281	...	...	...	...

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total du service de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.

**LETTRE D'INTENTION  
ET MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Djibouti, le 23 juin 2011

Monsieur John Lipsky  
Directeur général par intérim  
Fonds monétaire international  
Washington D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. La présente lettre d'intention a pour objet de vous informer des progrès accomplis par Djibouti en 2010 et pendant les premiers mois de 2011 dans le cadre de l'accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC) et reflète les intentions du gouvernement en ce qui concerne les politiques économiques et les réformes envisagées pour le reste de l'année 2011.

2. Les objectifs du programme soutenu par la FEC approuvée en 2008 sont maintenus. Ces objectifs sont cohérents avec notre volonté de faire de Djibouti une plaque tournante des échanges commerciaux, de la logistique et services connexes ainsi que des services financiers. Le programme soutenu par la FEC continuera d'être aligné sur l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) qui traduit la stratégie de notre pays en matière de développement économique et de lutte contre la pauvreté.

3. Les données préliminaires suggèrent que le programme est sur la bonne trajectoire. Le déficit de 0.5% du PIB de l'exercice 2010 a été conforme au programme, grâce à une maîtrise des dépenses (y compris l'absence de dépenses extrabudgétaires) dans le contexte de recettes fiscales plus faibles que prévues (Tableau 1). Les autres critères de performance et objectifs quantitatifs indicatifs pour la fin décembre 2010 ont été également respectés, à l'exception des dépenses sociales, qui étaient légèrement en deçà du cible. Cependant, bien que le critère de performance de fin 2010 sur les nouveaux arriérés intérieurs bruts ait été observé, le remboursement net global des arriérés en 2010 a été inférieur au programme, du fait du retard dans le paiement d'une partie du stock des arriérés historiques, malgré les paiements plus importants réalisés en faveur des pensions militaires, de Djibouti-Telecom ainsi qu'à des fournisseurs privés. D'ailleurs, les critères de performance continus sur la non-accumulation des arriérés extérieurs et sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (à cause de retards dans le paiement de salaires et pensions) n'ont pas été respectés au premiers mois de 2011. Les repères structurels sont maintenant respectés (Tableau 2), à (i) l'exception de la production régulière et de la publication sur le site internet du Ministère des finances des TOFE (*repère structurel continu*) au cours du premier trimestre de 2011, à cause du retard dans la préparation des données fiscales, et de (ii) l'adoption par le

cabinet d'un nouveau code des douanes avant fin mars 2011 (*repère structurel pour fin mars 2011*); le code a été adopté en juin. Nous n'avons contracté aucune dette non concessionnelle au cours de 2010 ni au cours des premiers mois de 2011.

4. Pour atteindre les objectifs de la FEC, notre programme pour 2011 est axé sur: (i) la poursuite d'une politique budgétaire prudente et cohérente avec la protection des dépenses sociales; (ii) le renforcement de la gestion budgétaire; (iii) le maintien de la viabilité de la dette; (iv) la modernisation du secteur financier et (v) le renforcement de la compétitivité de l'économie par l'approfondissement des réformes structurelles.

## I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES EN 2011

5. La suspension de l'activité de transbordement et un commerce ralenti avec l'Éthiopie ont ralenti la croissance en 2010, qui est passée à 3.5% comparé aux 5% en 2009. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées en 2010, principalement en raison de l'augmentation des prix alimentaires mondiaux et de certaines matières premières ainsi que des coûts du transport pour les marchandises destinées à l'Éthiopie. Par conséquent, le taux d'inflation moyen s'est élevé à 4% en 2010 contre 1.7% en 2009. La compétitivité, mesurée par le taux de change effectif, s'est améliorée jusqu'en 2008. Depuis, la tendance s'est inversée en raison de l'appréciation du franc Djibouti par rapport à l'euro malgré un niveau plus faible d'inflation.

6. La croissance devrait augmenter à 4.8% en 2011 grâce à la reprise de l'activité de transbordement, la stabilisation de la situation en Éthiopie et l'intensification du secteur des services, notamment bancaires et des télécommunications (notamment téléphonie mobile et internet). En 2011, l'inflation est prévue d'augmenter à 8.5% à cause de la hausse importante des prix des produits alimentaires mondiaux ainsi que celle des carburants.

7. Le déficit du compte courant s'est stabilisé à 4.8% du PIB en 2010. Toutefois, il est prévu que le déficit augmente à nouveau en 2011 jusqu'à 10.4%, en raison d'une hausse des importations liée à la reprise des IDE, ainsi qu'à l'impact à la hausse des prix alimentaires et pétroliers sur les marchés mondiaux. Les réserves internationales, après avoir augmenté d'environ 20 millions de dollars EU au cours des années 2009-2010 pour atteindre un niveau de 231 millions de dollars EU, vont légèrement augmenter en 2011 grâce notamment à la relance des investissements et aux déboursements de la FEC. L'encours de la dette extérieure a continué à diminuer pour atteindre environ 56% du PIB à la fin de 2010 et devrait baisser jusqu'à 53% à la fin de 2011.

8. En dépit des taux de croissance positifs atteints au cours de ces dernières années, la situation de la sécurité alimentaire demeure critique du fait des prix alimentaires mondiaux élevés et des faibles précipitations de ces quatre dernières années qui ont affecté négativement les récoltes des petits agriculteurs. Les tailles des cheptels sont ainsi inférieures de 30-50% à leurs niveaux de 2003, et la malnutrition selon la dernière enquête nutritionnelle nationale de mars 2011 touche encore plus de 12.000 enfants de moins de cinq ans dans

l'ensemble du pays. La situation de la sécurité alimentaire en zone urbaine est sérieuse: 14.5% de la population urbaine (Djibouti ville et les cinq chefs-lieux) est en insécurité alimentaire.

## II. FINANCES PUBLIQUES

### A. Politique budgétaire

9. Notre politique budgétaire reste concentrée sur trois axes principaux, à savoir: le rééquilibrage des finances publiques afin de maintenir la viabilité de la dette et le financement non monétaire des déficits budgétaires; la préservation de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales; et le renforcement et la modernisation de la gestion budgétaire.

10. La performance budgétaire s'est améliorée au cours de 2010 comparé à 2009. Nous avons renforcé le recouvrement des recettes fiscales, en particulier les impôts directs grâce notamment à l'acquittement des impôts des sociétés du port, et des recettes intérieures non-fiscales, en particulier les dividendes. La baisse des niveaux de dépenses est due à une diminution des dépenses courantes, de même que des dépenses d'investissements. Nous avons contenu la masse salariale dans les limites du programme grâce à notre politique de gel des recrutements dans le secteur public (à l'exception comme prévu des personnels de la santé et de l'éducation ainsi que du glissement annuel des salaires nominaux, mis à part les promotions).

11. La Loi de finances pour 2011, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale à fin 2010 (*action préalable pour les deuxième et troisième revues*), prévoit un objectif de déficit fixé à environ 0,1% du PIB. Plus précisément, afin de rattraper le retard des paiements des arriérés intérieurs prévus en 2010, nous entendons obtenir un surplus budgétaire d'environ 0,4% du PIB à travers une politique budgétaire rigoureuse, moyennant un effort sur les recettes et les dépenses. Notre objectif est d'atteindre un ratio recettes/PIB stable de 20,2% en 2011 comparé à 2010 par l'intermédiaire de l'amélioration de l'administration fiscale et douanière. En ce qui concerne les dépenses, nous continuerons à geler les recrutements et limiterons la croissance des salaires publics. Les nouveaux programmes d'emploi dans le secteur public seront gérés par des redéploiements des effectifs. Les dépenses de biens et services continueront à inclure le remboursement des arriérés intérieurs accumulés vis-à-vis de l'EDD (Électricité de Djibouti) et de l'ONEAD (Office National d'Eau et d'Assainissement de Djibouti) en 2009. Les dépenses sociales et les investissements augmenteront en cohérence avec les objectifs de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'INDS. Cependant, nous entendons reporter des dépenses d'investissement pour un montant de 0,2% du PIB, avec l'option de les exécuter cette année en cas de meilleure performance du recouvrement des recettes. En 2011, nous n'avons pas fait de dépenses extrabudgétaires et nous nous engageons à ne pas en effectuer. Le financement sera assuré essentiellement sur ressources extérieures, ce qui permettra aux autorités de reconstituer leurs dépôts au niveau du système bancaire intérieur, et notamment de la BCD.

12. Pour faire face à la hausse des prix des matières premières, nous nous appuyerons essentiellement sur une politique de subvention des prix alimentaires et énergétiques afin d'en atténuer les effets sur la population. La production de céréales (d'environ 8000 tonnes en 2010) réalisée en Éthiopie et au Soudan et gérée par la Société djiboutienne de sécurité alimentaire, est vendue sur le marché local à des prix subventionnés avec l'objectif de stabiliser les prix alimentaires locaux, pour un coût budgétaire d'environ 103 millions de FD. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, nous avons stabilisé, à partir de 2011, le prix du diesel à travers la réduction de la redevance, pour une perte totale de recettes fiscales d'environ 400 millions de FD. Nous avons également fixé le prix du pétrole lampant à un niveau supportable pour la population la plus vulnérable par le moyen d'une subvention d'environ 60 millions de FD pour 2011. Afin de renforcer la transparence des subventions, nous allons préparer un bilan synthétique de l'exercice 2010 du programme de sécurité alimentaire pour la fin juin 2011. Nous communiquerons régulièrement les comptes d'exploitation de la société de sécurité alimentaire. En ce qui concerne les produits énergétiques, nous nous engageons à retirer les subventions une fois les prix pétroliers mondiaux stabilisés, tout en développant des instruments de protection sociale mieux ciblés.

13. L'un des défis majeurs auquel nous devons faire face reste le chômage, qui touche une part importante de notre population active, et en particulier, les jeunes. En vue d'assurer une meilleure adéquation entre formation et besoins des employeurs, nous avons réorganisé le dispositif institutionnel à l'occasion de la mise en place du nouveau gouvernement, notamment en rattachant le volet de la formation professionnelle au Ministère de l'éducation nationale. Nous avons également ouvert un centre de formation à la logistique pour encourager la formation dans des emplois qualifiés pour répondre aux besoins de secteurs à haute technologie comme le port, les transports et l'énergie. Afin de faciliter l'emploi des jeunes diplômés hors fonction publique, nous avons établi un fonds d'insertion et nous finançons à travers le budget de l'État une initiative de crédit pour favoriser la création d'entreprises (d'ores et déjà sept projets d'entreprise ont été agréés et ont effectivement démarré). En outre, nous avons mis en place un fonds de garantie comme collatéral pour les prêts qui seront accordés dans ce cadre.

## **B. Réformes budgétaires**

14. En 2011, nous avons l'intention de faire avancer les mesures en matière de réformes budgétaires, avec l'objectif de renforcer la capacité de recouvrement des recettes fiscales, le contrôle des dépenses ainsi que la planification et la gestion budgétaires.

15. Afin d'augmenter les recettes budgétaires, nous avons adopté en juin le code des douanes visant à sa modernisation dans le sens d'une cohérence avec celui de la zone COMESA (*repère structurel pour mars 2011*). Nous comptons également (i) inclure dans le budget 2012 la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions de FD (*repère structurel pour décembre 2011*) et renforcer l'unité en charge de la TVA en ressources humaines idoines (*repère structurel pour décembre 2011*); (ii) améliorer

le système d'information grâce à l'extension du numéro d'identifiant fiscal unique (NIF) aux entreprises assujetties à la déclaration des impôts directs et renforcer la coordination des services en charge de la gestion de la TVA et des impôts directs; (iii) renforcer l'opérationnalité du centre des impôts ouvert en 2011 dans la commune de Balbala conformément à une politique de proximité visant à doter chaque grande région du pays de centres similaires (paeries) dans le contexte de la décentralisation; (iv) lancer les travaux de la commission établie dans le cadre de la LFI et incluant les services des impôts, des douanes et de l'ANPI, qui devra examiner les conditions d'octroi des exonérations pour les investissements nouveaux, sans pour autant modifier les incitations déjà concédées, et produire une liste des bénéficiaires; (v) soumettre les entreprises bénéficiaires à l'obligation de déclaration, allouer le personnel nécessaire chargé d'estimer les dépenses fiscales de l'État et rédiger un rapport sur les dépenses fiscales qui sera annexé à la LFR 2012 (*repère structurel pour fin juin 2012*); et (vi) mettre en place le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA dès le mois d'août au niveau du port, et de manière globale avant fin décembre 2011 (*repère structurel pour fin décembre 2011*). De plus, le système SYDONIA intégrera le NIF via une interface avec la DG des impôts pour une meilleure identification des contribuables.

16. Les dérapages budgétaires à la fin de 2009 nous ont incités à renforcer le contrôle des dépenses et la gestion des finances publiques. Pour ce qui concerne le contrôle des dépenses, nous avons renforcé en 2010 la coordination entre les principales structures du Ministère des finances à travers la création d'une sous-direction chargée de l'audit et du suivi des comptes des établissements publics au sein de la Direction du trésor, la mise en place d'une agence comptable centralisée pour les structures hospitalières, ainsi que le renforcement du statut des agents comptables de l'État dans les établissements publics. En outre, le Ministère des finances a mis en œuvre des mesures préventives de maîtrise des dépenses telles que des contrôles inopinés continus dans cinq ministères au cours de 2010 pour actualiser et suivre le fichier unique des fonctionnaires publics, et le recensement physique du patrimoine de l'État. En matière de gestion et de transparence financière, nous avons procédé à la préparation des exercices bimensuels de programmation de trésorerie sur la base des engagements, élargis aux Ministères de l'éducation et de la santé et nous avons également annexé les budgets du Fonds de l'eau et de la jeunesse à la Loi de finances 2011.

17. En 2011, nous comptons continuer ces efforts par la poursuite de (i) la politique des transferts des soldes des comptes publics et des projets financés par les bailleurs de fonds sur le compte unique du Trésor; (ii) la préparation pour l'introduction d'un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour la Loi de finances 2013 en finalisant le recrutement de cadres qualifiés pour la Direction du budget (*repère structurel pour fin juin 2011*) et modifiant si nécessaire les lois organique et budgétaire pour le budget 2013, grâce à l'appui de nos partenaires, notamment le FMI et le PNUD; (iii) la publication du TOFE mensuel sur le site internet du Ministère des finances dans un délai maximum de deux mois (*repère structurel continu*); et (iv) les efforts pour l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire, actuellement retardée par des difficultés de financement, à introduire dans le cadre du budget

2013, avec l'aide d'un logiciel adéquat que nous comptons acquérir au cours de 2011 (*repère structurel pour fin décembre 2011*).

18. Nous restons déterminés à réduire l'encours des arriérés intérieurs, y compris ceux accumulés en 1995-2001, avec l'appui éventuel des bailleurs de fonds, et à prévenir de nouvelles accumulations. Nous allons (i) renforcer les contrôles sur la chaîne des dépenses publiques afin de ne pas accumuler de nouveaux impayés, à l'exception de ceux imputables au retard d'un mois de paiement des salaires aux fonctionnaires de l'État et trois mois de cotisations à la caisse de retraite, que nous avons l'intention de réduire dans la mesure de la disponibilité des ressources; (ii) surveiller régulièrement la situation des arriérés intérieurs et l'exécution des paiements aux entreprises d'utilité publique (qui seront reportés aux services du FMI sur base trimestrielle) dans le cadre des exercices bimensuels de programmation de trésorerie; et (iii) continuer à rester prudents dans la programmation des dotations budgétaires en matière de dépenses courantes et dépenses sociales, et des financements extérieurs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une convention.

19. Nous avons l'intention (i) d'élaborer d'ici fin juin 2011 un tableau synthétique sur la situation des dettes croisées des entreprises publiques et de poursuivre le processus de consolidation des dettes croisées avec les entreprises publiques concernées en signant l'ensemble des conventions de dettes croisées (*repère structurel pour fin septembre 2011*); et (ii) de rembourser sur la période 2010-2012 la totalité des arriérés de paiements accumulés au cours de 2009, en utilisant des lignes budgétaires spécifiques entre les dépenses de biens et services.

### III. DETTE EXTÉRIEURE

20. Le progrès dans les relations avec les créanciers du Club de Paris a permis la finalisation des accords bilatéraux et la mise en vigueur de la deuxième phase de l'accord conclu en octobre 2008. Nous avons signé les accords bilatéraux avec la France, l'Allemagne et l'Espagne. Conformément à la clause de comparabilité de traitement au titre de l'accord avec le Club de Paris, nous avons signé des accords bilatéraux avec l'Arabie Saoudite et nous avons contacté les Émirats Arabes Unis et le Koweït pour entamer des négociations afin d'obtenir un traitement similaire à celui du Club de Paris.

21. Afin de préserver la soutenabilité de la dette, nous continuerons à contracter uniquement des prêts concessionnels et à établir des priorités parmi les projets à financer dans le contexte de l'INDS. Dans ce cadre, nous allons renforcer, sous l'égide du Ministère des finances, la coordination entre les différents départements ministériels dans le cadre des programmes de financement du gouvernement, ainsi que les politiques et actions afférentes. Les arriérés techniques accumulés vis-à-vis des créanciers du Club de Paris dus à des problèmes de coordination interne, ont tous été payés en mai 2011. À l'avenir, nous nous engageons à éviter toute accumulation d'arriérés extérieurs, et, à cet effet, nous renforcerons

le suivi des paiements du service de la dette, notamment en vérifiant systématiquement l'exécution de ces paiements avec les créanciers.

#### IV. POLITIQUES MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

22. Notre politique monétaire continuera à s'appuyer sur le régime de la Caisse d'émission, qui est en adéquation avec notre économie en garantissant la stabilité des prix. Nous nous engageons à continuer la couverture de toutes nos obligations libellées en devises étrangères et à maintenir un taux de couverture supérieur à 105% de la monnaie de réserve et des dépôts de l'État auprès de la BCD.

23. La croissance du crédit et des dépôts en 2009 et 2010 a été très élevée en raison de l'arrivée de nouvelles banques et d'une demande continue de crédit par le secteur privé. Cependant ces fortes tendances se sont inversées au premier trimestre 2011 à cause d'une diminution des découverts sur les comptes courants, qui représentent 57% des crédits au secteur privé, liée à l'incertitude dans la période électorale. Malgré la forte croissance du secteur bancaire ces dernières années, le secteur financier est resté sain, avec un niveau relativement bas de créances douteuses et litigieuses, et a connu une expansion des produits financiers et des transactions bancaires numériques.

24. Conscients que la croissance du système bancaire accroît les pressions qui s'exercent sur la supervision et la réglementation bancaires, nous appliquons notre programme de réforme conformément aux grandes lignes du Programme d'évaluation du système financier. Nous avons entrepris le renforcement de la supervision par le biais de la réorganisation de la structure en charge de la supervision et la création d'une cellule dédiée à la supervision, selon les recommandations des missions d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux et la Banque de France (*repère structurel pour fin juin 2011*). Nous avons aussi recruté deux cadres (*repère structurel pour fin juin 2011*), en plus du cadre supérieur déjà recruté pour la cellule, et lancé la formation des cadres aux techniques indispensables à une supervision effective sur pièces et sur place. Nous avons également effectué l'inspection sur place de deux banques au cours de 2010, de trois banques au cours du premier semestre de 2011, et comptons inspecter trois autres banques et trois bureaux de change avant la fin de l'année et poursuivre le contrôle continu des banques sur pièces. L'élaboration des textes d'application de la loi bancaire et des outils pour la supervision devrait être mise en place en fin décembre 2011.

25. En ce qui concerne le renforcement des réglementations du système bancaire, les projets de lois relatifs à la finance islamique et aux coopératives financières ont été soumis en décembre 2010 à l'Assemblée nationale, qui les a adoptés en janvier 2011. Par ailleurs, toutes les banques soumettent maintenant des états financiers permettant l'identification des risques tels que ceux liés au crédit, à la liquidité et aux opérations de change, ainsi que leurs rapports d'audit interne; l'imposition de pénalités aux banques qui ne satisfont pas aux conditions de divulgation de leurs états financiers de façon régulière a été resserrée.

Nous avons aussi amélioré la réglementation relative à la micro-finance. La loi bancaire soumise à l'Assemblée Nationale à la fin de l'année passée (*repère structurel pour fin décembre 2010*), et adoptée en janvier 2011, prévoit l'augmentation du capital minimum requis qui sera triplé et porté à 1 milliard de FD sur une période maximale de trois ans, et le resserrement des procédures d'octroi de licences. Par ailleurs, nous préparons la prochaine introduction des réserves obligatoires, qui vont constituer un nouvel outil important pour la gestion de la liquidité par la BCD.

26. Nous sommes conscients des défis concernant la mise en œuvre des différentes lois dans le domaine bancaire approuvées au cours du premier semestre du 2011. Dans ce cadre, nous nous engageons à mettre tous les moyens en œuvre pour développer une feuille de route sur la base d'un calendrier précis afin de rendre ces lois effectives (*repère structurel pour septembre 2011*). Dans ce sens, l'élaboration des textes d'application de la loi bancaire et des outils pour la supervision devrait être mise en place pour fin décembre 2011.

27. Nous allons poursuivre nos efforts en vue du développement du secteur financier et de l'accès à la finance. Avec l'aide de nos partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement et PNUD), nous continuons de travailler pour (i) améliorer l'accès à la micro-finance pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises (PME) en établissant une cellule dédiée au sein de la BCD; (ii) améliorer la gestion de différentes structures existantes, telle que la centrale des risques, et évoluer vers la mise en place d'un bureau de crédit; (iii) faciliter les opérations du « mobile-banking »; et (iv) renforcer le système de paiement. L'assistance technique du FMI permettra la mise en œuvre des dispositions de la Loi bancaire.

28. Pour garantir l'intégrité des opérations de la BCD, nous mettons en œuvre les recommandations de la mission sur l'évaluation des sauvegardes. A partir du rapport d'audit 2010, les rapports subséquents seront complétés dans un délai de six mois après la fin de l'exercice de même que la lettre d'opinion et les états financiers seront publiés sur le site internet de la BCD (*repère structurel pour fin décembre 2011*). Nous avons renforcé le contrôle interne par la mise à jour des procédures en vigueur, créé une cellule d'audit interne séparée des opérations de la BCD. Le conseil d'administration a adopté dans les prochaines semaines un calendrier officiel de réunions trimestrielles du Conseil d'administration conformément à nos engagements. Nous avons étendu les prérogatives du conseil d'administration de la BCD (*repère structurel pour fin juin 2011*) et, à cet effet, nous avons créé un comité d'audit en son sein pour le suivi du contrôle interne.

29. Nous sommes en train de pallier les faiblesses dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La BCD, en collaboration avec le Ministère de la justice, a soumis à l'Assemblée nationale un projet d'amendement de la loi relative à la lutte contre le blanchiment et deux projets de lois distincts relatifs respectivement à la répression du terrorisme et au financement du terrorisme. Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée Nationale en mai 2011.

## V. COMPÉTITIVITÉ ET RÉFORMES STRUCTURELLES

30. En raison du régime de caisse d'émission, l'attractivité de Djibouti pour les investissements dépend crucialement de la compétitivité de l'économie, qui reste encore handicapée par les coûts élevés des principaux facteurs de production et les faiblesses liées au climat des affaires. C'est pourquoi nous sommes fortement engagés à poursuivre notre programme de réformes structurelles, qui visent notamment la réduction des coûts de l'énergie et de l'eau et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire.

31. Nous avons accompli des progrès importants en matière de réformes structurelles notamment en ce qui concerne les Codes des investissements et du Commerce et la loi sur la propriété industrielle. L'application du Code du travail est désormais effective et les conventions collectives pour les différentes branches et entreprises ont été finalisées à fin 2010 comme prévu. Les composantes du nouveau Code de commerce qui restaient à finaliser, à savoir les textes de loi sur les sociétés et la faillite, l'ont été à la fin de 2010. Le Code de commerce dans son intégralité est passé en conseil des ministres en décembre 2010 et devrait être adopté par l'Assemblée nationale en 2011.

32. Nous poursuivons les réformes dans les secteurs de l'énergie et l'eau. Le rapport sur la réorganisation et l'ajustement des ressources humaines pour l'EDD a été finalisé par le cabinet IDEA Consulting. Nous continuons la mise en œuvre des recommandations validées par l'étude finale. L'interconnexion avec le réseau électrique de l'Éthiopie est désormais achevée et devrait permettre à Djibouti de réduire ses coûts de l'énergie. Nous définirons une stratégie nationale de l'énergie agréée avec les bailleurs de fonds. Avec l'appui de la Banque mondiale, nous conduirons une étude, qui permettra d'évaluer les différentes options du potentiel thermique. Enfin, dans le secteur de l'eau, l'ONEAD envisage un programme d'investissements importants sur financement des bailleurs de fonds dans le dessalement de l'eau de mer.

## VI. DONNÉES

33. La qualité encore faible de notre base de données statistiques continue à gêner nos efforts d'élaboration et de suivi des politiques économiques. Avec le concours de nos partenaires au développement, nous entendons améliorer la qualité, la couverture et la ponctualité des données économiques, notamment en matière de comptabilité nationale, de balance des paiements et de finances publiques. Le gouvernement s'est d'abord attelé au début de l'année 2010 à renforcer le cadre juridique en entérinant le projet de loi relatif à l'organisation de l'activité statistique et à l'organisation du système statistique national, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2011. En ce qui concerne la base statistique, nous avons achevé en 2009 le recensement général de la population. Avec l'appui des partenaires au développement, le recensement des activités économiques pour intégrer les données dans les estimations des comptes nationaux devrait être complété en 2011. Un indice harmonisé des prix à la consommation est en cours de finalisation au niveau du COMESA et

sera mis en vigueur dès janvier 2012 après l'enquête budget-consommation prévue à fin septembre 2011.

## VII. SUIVI DU PROGRAMME

34. Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2011 (relatifs à la cinquième revue) et à fin décembre 2011 (relatifs à la sixième revue) ont été légèrement revus pour refléter l'évolution du scénario macroéconomique, et continueront à guider la mise en œuvre du programme (tableau 1 et Protocole d'accord technique ci-dessous). Certaines des réformes du programme seront l'objet de repères structurels (tableaux 2 et 3 ci-dessous).

## VIII. CONCLUSION

35. À la lumière de la performance globale du programme, et sur la base des politiques énoncées dans cette lettre, nous demandons les dérogations relatives au non-respect des critères sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et nous sollicitons la conclusion de la quatrième revue de la FEC, avec le décaissement d'un montant de 1.476 millions de DTS.

36. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans cette lettre sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme FEC. Nous prendrons rapidement toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour la réalisation des objectifs du programme. Nous consulterons les services du FMI de notre propre initiative ou de celle du FMI avant d'adopter de telles mesures ou des changements aux politiques décrites dans le MPEF ci-joint. Nous fournirons au FMI les informations qu'il souhaite sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses politiques de développement économiques et financières et dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération.

Ilyas Moussa Dawaleh  
Ministre de l'Économie, des Finances,  
chargé de l'industrie et de la planification

Djama M. Haïd  
Gouverneur  
Banque centrale de Djibouti

Tableau 1. Djibouti: Critères de réalisation et repères quantitatifs, 2010-12 1/  
(en millions de Franc de Djibouti, sauf indication contraire)

	(Cumulative)												
	2010			2011									2012
	Prog.	Adj. Prog.	Prel. Act.	Mar. 31			Jun. 30		Sept. 30		Dec. 31		Mar. 31
			Prog.	Adj. Prog.	rel. Act.	Critère	Prog. Rev.	Repère	Prog. Rev.	Critère og. Rev.	Repère	Repère	
<i>Critères de réalisation</i>													
I. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 2, 3/	2,279		1,987	2,079		2,340	2,260	2,260	2,135	2,135	2,279	2,279	2,279
II. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3, 4/	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
III. Plafond sur le crédit net à l'Etat du système bancaire	409	882	253	-3,459	-2,448	-937	6	488	-2,015	-1,840	-2,600	-2,600	9
IV. Plancher sur le solde budgétaire de l'État sur base ordonnancement 3/	-971	-1,036	-1,016	1,255	944	-119	-3,124	-2,628	-1,903	-774	-113	883	-85
V. Plafond sur les nouveaux prêts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État et par la CBD 6/	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
VI. Plancher sur la couverture de la caisse d'émission 4, 6/	105		122	105		115	105	105	105	105	105	105	105
<i>Repères quantitatifs</i>													
I. Plancher sur les dépenses sociales	13,346		13,161	2,232		3,296	4,465	6,541	6,697	10,024	8,930	14,451	...
<i>Pour mémoire 5/:</i>													
Ajusteur #1 Versements de la France, des États-Unis d'Amérique et du Japon	11,276		10,965	4,646		3,657	4,646	4,024	7,154	7,154	12,736	12,736	6,350
Ajusteur #2 Dons et prêts budgétaires extérieurs	1,197		874	255		210	505	504	2,548	2,548	3,228	3,228	650
Ajusteur #3 Prêts publics financés sur l'extérieur (PIP)	4,000		3,592	2,111		1,411	3,228	3,228	4,466	4,466	6,815	6,815	1,935

1/ Regardez le Protocole d'Accord Technique pour les définitions et les calculations des facteurs d'ajustement.

2/ Arriérés sur la masse salariale et envers les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les fonds de retraite

3/ Doit être respecté en permanence.

4/ Inclut les arriérés au titre de la dette directe et garantie, critère permanent.

5/ Inclut les dépenses extrabudgétaires.

6/ Les avoirs extérieurs bruts de la BCD en pourcentage des passifs monétaires (base monétaire plus dépôts de l'État auprès de la BCD).

**Tableau 2. Djibouti: Facilité Elargie de Crédit (FEC) - Repères structurels**

Mesures	Date	Motivation	Statut
<b>Budget et gestion des recettes</b>			
1. Renforcer la transparence budgétaire par la publication du TOFE mensuel sur le site Web du Ministère des Finances	Continu	Transparence	Non réalisé - Les données pour décembre 2010 ont été publiées avec retard, de même que celles de janvier et février 2011, suite à une interruption dans la production mensuelle.
2. Adoption par le Cabinet d'un code des douanes dans le sens d'une cohérence avec celui de la zone COMESA	Mars 2011	Intégration commerciale régionale	Non réalisé - Adopté en juin 2011.
3. Recrutement de cadres qualifiés dans la Direction du budget pour la préparation du CBMT	Juin 2011	Gestion de finances publiques	Le processus de recrutement a été engagé, avec la publication de l'avis de recrutement de 4 cadres pour le compte de la Direction du budget (1 juriste et 3 économistes).
4. Acquisition du logiciel pour l'introduction de la nouvelle nomenclature budgétaire	Juin 2011 (maintenant Décembre 2011)	Gestion de finances publiques	Les autorités ont entamé des consultations avec des pays de l'Afrique du Nord pour l'acquisition d'un logiciel adopté à la situation du pays, mais il est nécessaire de reporter la date limite à fin décembre 2011 en raison de difficultés dans le financement.
5. Inclusion dans le budget 2012 de la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions FD	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	
6. Augmentation des ressources humaines dans l'unité en charge de la TVA	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	
<b>Renforcement de la supervision et de la réglementation</b>			
7. Présentation de la loi bancaire à l'Assemblée Nationale	Décembre 2010	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé - Les textes de Loi ont été adoptés en Conseil des Ministres et transmis à l'AN en Dec.2010
8. Création d'une cellule dédiée à la supervision	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé - La cellule a été créée dans le contexte de la reorganisation de la BCD en mai 2011
9. Recrutement de deux fonctionnaires pour la cellule dédiée à la supervision	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé - Les deux cadres ont été recrutés pour renforcer l'unité de supervision
<b>Renforcement du cadre de sauvegarde</b>			
10. Adopter un calendrier officiel de réunions semestrielles du Conseil d'administration en étendant ses prérogatives au contrôle interne	Juin 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque	Le Conseil d'administration a convenu de mettre en place un Comité chargé du suivi du contrôle interne
11. Approuver les rapports d'audit et publier la lettre d'opinion sur le site web de la BCD avec un délai de six mois après la fin de l'exercice	Décembre 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque	Les auditeurs externes (Ernst & Young) ont finalisé l'audit des comptes définitifs de 2010.

**Tableau 3. Djibouti: Facilité Elargie de Crédit (FEC) - Repères structurels additionnels**

Mesures	Date	Motivation
<i>(Reformulation d'un repere existant)</i> Renforcer la transparence budgétaire par la publication du TOFE mensuel sur le site Web du Ministère des Finances dans un délai maximum de deux mois	Continu	Transparence fiscale
<i>Proposition de repères structurels</i>		
<b>Budget et gestion des recettes</b>		
1. Rédiger un rapport estimant les dépenses fiscales dues aux exonérations	Juin 2012	Renforcement des recettes fiscales
2. Mettre en place le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA pour tout le commerce extérieur de Djibouti	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales
3. Signer les conventions de dettes croisées avec EDD, ONEAD, Djibouti Telecom	Septembre 2011	Gestion financière
<b>Renforcement de la supervision et de la réglementation</b>		
4. Développer une feuille de route sur la base d'un calendrier précis visant à mettre en application les lois bancaires	Septembre 2011	Renforcement de la supervision bancaire

ANNEXE  
PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

**I. INTRODUCTION**

1. Le présent protocole définit : (a) les critères de réalisation quantitatifs, les facteurs d'ajustement et les repères structurels élaborés dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) qui figurent dans Lettre d'intention et les tableaux associés et (b) la teneur et la fréquence des données à fournir aux fins du suivi du programme.

**II. INDICATEURS QUANTITATIFS**

**A. Définitions et concepts**

2. **Dates d'évaluation** : les critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2011 et doivent être respectés à la fin de chaque période, sauf indication contraire.

3. **État** : aux fins du programme, on entend par « État » uniquement l'administration centrale, à l'exclusion du système de sécurité sociale.

**B. Critères de réalisation et objectif indicatifs**

**Critère de réalisation quantitatif n°1 : Plafond continu sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs**

4. Définition : on entend par *nouveaux arriérés intérieurs* les impayés (base ordonnancement) sur la masse salariale et les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les caisses de retraite au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et jusqu'à la fin de la période complémentaire. La masse salariale inclut tous les salaires, traitements, prestations, avantages et paiements bruts, y compris l'aide au logement, que l'État convient de payer aux fonctionnaires, au personnel militaire et de sécurité (permanent ou temporaire) et à tous les autres employés de l'État, quels que soient le moyen de paiement (liquide, chèques ou autres instruments) ou l'agent de paiement (le Trésor ou autre organe agissant au nom de l'État). Le plafond sur les arriérés domestiques s'applique au montant total soumis au décalage technique (comptabilisé dans le TOFE comme « nouveaux arriérés »), qui ne doit pas dépasser le montant d'un mois de salaires et de trois mois de cotisations à la caisse de retraite. Le plafond doit être respecté en permanence et sera vérifié sur base mensuelle.

**Critère de réalisation quantitatif n°2 : Plafond permanent sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.**

5. On entend par *arriérés extérieurs* les impayés (du principal et des intérêts) sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque centrale de

Djibouti (BCD), à l'exclusion de la dette soumise à rééchelonnement ou annulation. Les arriérés techniques (tels que définis dans le contrat de prêt) ne sont pas considérés comme des arriérés extérieurs aux fins du suivi du programme. Le plafond doit être respecté en permanence.

**Critère de réalisation n° 3 : Plafond sur le crédit net du système bancaire à l'État**

6. On entend par *crédit net du système bancaire à l'État* la somme des financements bancaires nets, à savoir les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système financier.

**Critère de réalisation n° 4 : Plancher sur le solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements**

7. On entend par *solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* le solde global (base ordonnancements, dons inclus) qui apparaît dans le tableau des opérations budgétaires de l'État (TOFE) et qui représente la différence entre les recettes totales (dons inclus) et les dépenses totales, y compris les dépenses hors budget.

**Critère de réalisation n° 5 : Plafond permanent sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme octroyée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques**

8. On entend par dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques la dette extérieure telle que définie par le lieu de résidence du créancier, avec une échéance d'au moins un an contractée ou garantie par l'État ou la BCD, avec un élément don (valeur actuelle nette —VAN— par rapport à la valeur nominale) d'au moins 35%, sur la base des taux d'escompte spécifiques à la monnaie et à l'échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence —TICR). Le TICR sur dix ans s'applique à la dette qui arrive à échéance dans 15 ans au minimum; le TICR sur six mois s'applique à la dette qui arrive à échéance dans moins de 15 ans. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui figure au point no 9 de la Décision No 12274 du Conseil d'administration, telle que révisée le 31 août 2009 (Décision No 14416-(09-91). Le plafond doit être respecté en permanence.

**Critère de réalisation quantitatif n° 6 : Plancher permanent portant sur la couverture de la caisse d'émission**

9. On entend par *couverture de la caisse d'émission* les avoirs extérieurs bruts de la BCD divisés par la somme des dépôts de l'État à la BCD et de la base monétaire. Les avoirs extérieurs bruts de la BCD sont égaux à la valeur des avoirs extérieurs de la BCD qui incluent (a) l'or monétaire; (b) les avoirs en DTS; (c) la position de réserve au FMI; (d) les avoirs en devises et (e) les créances sur les non-résidents, tels que les dépôts à l'étranger. Les avoirs extérieurs de la BCD excluent les actifs engagés ou autrement grevés, y compris, sans

pour autant y être limités, les avoirs utilisés comme nantissement ou garantie des passifs extérieurs de tiers (actifs non immédiatement disponibles). Le plancher doit être respecté en permanence.

### **Objectif indicatif n°1 : Plancher sur les dépenses sociales**

10. On entend par *dépenses* sociales les subventions et les transferts aux entités publiques, y compris les organisations de santé, les sportifs, les entités sans but lucratif et les transferts aux ménages sous la forme des bourses d'études.

### **III. FACTEURS D'AJUSTEMENT DU PROGRAMME**

11. Les critères de réalisation quantitatifs peuvent être ajustés comme suit :

#### **Facteur d'ajustement n° 1 : Versements de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires**

12. Définition : le *plafond sur les créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart positif (négatif) par rapport aux versements projetés pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué dans le Tableau 1 de la Lettre d'Intention). Le *plancher sur le solde budgétaire sur une base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart négatif (positif) par rapport aux versements attendus pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué au Tableau 1 de la Lettre d'Intention).

#### **Facteur d'ajustement n° 2 : Dons et prêts budgétaires extérieurs**

13. Définition : le *plafond des créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart positif (négatif) entre le montant global des dons et prêts budgétaires extérieurs effectivement décaissé par rapport aux projections du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 de la Lettre d'Intention). Le *plancher sur le solde budgétaire sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart négatif (positif) entre le montant global des dons budgétaires extérieurs effectivement décaissés par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 de la Lettre d'Intention).

#### **Facteur d'ajustement n° 3 : Prêts-projets extérieurs**

14. Définition : le *plancher du solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de tout écart positif (négatif) entre le montant global des prêts-projets extérieurs effectivement décaissé par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 de la Lettre d'Intention).

#### IV. INFORMATIONS À COMMUNIQUER

15. Les autorités fourniront au FMI toutes les données nécessaires pour suivre l'évolution économique et les résultats du programme y compris, sans pour autant y être limitées, les informations spécifiques reprises ci-dessous. Toute révision aux données précédemment communiquées sera rapidement transmise aux services du FMI assortie d'explications adéquates.

##### **Secteurs réel, monétaire et financier :**

16. Le bilan de la banque centrale, le bilan consolidé des banques commerciales et la situation monétaire, dans les quatre semaines qui suivent la fin de la période de communication des données (la fin de chaque mois).

17. L'indice des prix à la consommation dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

##### **Finances publiques, y compris les dépenses sociales :**

18.

- Les données mensuelles du TOFE sur les opérations, recettes, dépenses et postes de financement du budget, y compris les données sur l'exécution du budget d'investissement avec des détails sur la partie financée sur ressources extérieures et les fonds de contrepartie de l'administration centrale pour lesquels les conditions du donateur s'appliquent;
- Les dépenses hors budget enregistrées sur base au moins trimestrielle dans le TOFE;
- Exécution des dépenses du FSN, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2009, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Dépenses engagées mais non ordonnancées (à la fin du trimestre, sur base trimestrielle);
- Paiements totaux aux entreprises d'utilité publique pour services rendus dans l'année courante, en FD et en pourcentage du total budgétisé, sur base trimestrielle.

Ces données seront fournies dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.

**Arriérés**

19. Les données sur les arriérés de paiements intérieurs (base ordonnancements) qui ont trait : (1) à l'année en cours (flux mensuels d'accumulation de nouveaux arriérés de toutes catégories) et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente. Les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

20. Les données sur les arriérés de paiements extérieurs qui ont trait : (1) à l'année en cours et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente; les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

**Secteur extérieur, assistance et dette extérieures :**

21. Les statistiques trimestrielles de la balance des paiements à la fin de chaque trimestre dans un délai de deux trimestres.

22. Les données mensuelles sur les dons et prêts étrangers reçus par l'État et par les entreprises publiques, ventilées par créancier et par monnaie de décaissement, dans un délai de quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

23. Les données mensuelles sur l'évolution de la dette extérieure, y compris les arriérés et les opérations de rééchelonnement dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

24. La liste mensuelle des prêts extérieurs à moyen et long terme contractés et garantis par l'État pour chaque mois, identifiant pour chaque prêt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie, l'échéance et la période de grâce et les arrangements de taux d'intérêt. Ces données devront être communiquées dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

25. Les données trimestrielles sur l'encours du stock de la dette extérieure, ventilées par créancier, débiteur et monnaie, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

DJIBOUTI

**Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation — Annexe d'information**

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale  
(en consultation avec d'autres départements)

Le 23 juin 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette partie décrit l'assistance technique et financière apportée par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. Les encours d'achats s'élevaient à 10,84 millions de DTS (68,15 % de la quote-part) au 31 mai 2011.
- **Plan d'action conjoint Banque mondiale - FMI — Juin 2011-mai 2012.** Cette partie décrit les programmes d'action conjoints du FMI et de la Banque mondiale.
- **Questions d'ordre statistique.** Cette partie évalue la qualité des données statistiques. Les données communiquées au FMI sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme mais d'importantes lacunes demeurent.
- **Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance.** Informations sur les données statistiques nécessaires à l'exercice de la surveillance.

I.	Relations avec le FMI .....	3
II.	Plan d'action conjoint Banque mondiale - FMI.....	7
III.	Questions d'ordre statistique.....	8
IV.	Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance.....	10

**ANNEXE I. DJIBOUTI: RELATIONS AVEC LE FMI**  
**Au 31 mai 2010**

<b>I. Date d'admission:</b> 29 décembre 1978		<u>Article VIII</u>				
<b>II. Compte des ressources générales:</b>		<b>Millions de DTS</b>	<b>%Quote-part</b>			
Quote-part		15,90	100,00			
Avoirs du FMI en monnaie nationale		14,80	93,08			
Position dans la tranche de réserve		1,10	6,92			
Crédits au FMI						
Émission d'obligations						
Taux de change appliqué aux avoirs						
<b>III. Département des DTS:</b>		<b>Millions de DTS</b>	<b>% allocation</b>			
Allocation cumulative nette		15,16	100,00			
Participations		10,86	71,64			
<b>IV. Encours des achats et des prêts:</b>		<b>Millions de DTS</b>	<b>%Quote-part</b>			
Accords au titre de la FEC		10,84	68,15			
<b>V. Derniers accords financiers en date:</b>						
Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions DTS)	Montant tiré (millions DTS)		
FEC <sup>1</sup>	17 septembre 2008	16 septembre 2011	12,72	8,29		
FEC <sup>1</sup>	18 octobre 1999	17 janvier 2003	19,08	13,63		
Accord de confirmation	15 avril 1996	31 mars 1999	8,25	7,27		
<b>VI. Projections des paiements au FMI<sup>2</sup></b>						
(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS):						
		<u>Echéances</u>				
		<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal		1,64	0,91	0,92	1,07	
Commissions/intérêts		<u>0,01</u>	<u>0,03</u>	<u>0,03</u>	<u>0,03</u>	<u>0,04</u>
<b>Total</b>		<u>1,65</u>	<u>0,94</u>	<u>0,03</u>	<u>0,95</u>	<u>1,11</u>

<sup>1</sup> Anciennement FRPC.

<sup>2</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE:** Non applicable

**VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):** Non applicable

**IX. Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC):** Non applicable

## **X. Évaluation des sauvegardes**

Une mission d'évaluation des sauvegardes a été effectuée en juin/juillet 2008 dans le cadre du nouvel accord FEC. L'évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), terminée en 2009, a constaté la présence de risques graves dans la plupart des domaines. Ces risques sont en partie atténués par le régime de caisse d'émission et la nature relativement simple des opérations de la banque. Les mesures prioritaires recommandées par l'évaluation sont essentiellement de formaliser le contrôle par le Conseil, de renforcer les mécanismes d'audit interne et externe, et d'améliorer la transparence des informations financières en les publiant et en assurant une adoption par étapes des normes internationales d'information financières (IFRS). L'application de la plupart de ces recommandations a pris du retard. Cependant, les autorités de la BCD ont récemment commencé à mettre en œuvre certaines réformes.

## **XI. Régime de change**

Djibouti a un régime de caisse d'émission. Le franc Djibouti est rattaché au dollar EU par une parité fixe de 177,721 francs Djibouti pour 1 dollar EU. Djibouti maintient un régime de change libre de restrictions aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

## **XII. Consultations au titre de l'article IV**

Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV a été examiné par le Conseil d'administration le 7 janvier 2011.

## **XIII. Participation au PESF**

L'évaluation au titre du PESF, notamment l'évaluation du dispositif de lutte contre le BC/FT (blanchiment de capitaux/financement du terrorisme), a été achevée et approuvée par le Conseil d'administration en juin 2009. Ses principaux constats ont été les suivants : i) le secteur bancaire ne semble pas poser de menace systémique immédiate mais est vulnérable à une détérioration de la qualité du crédit et à l'évolution des taux d'intérêts; ii) les structures de réglementation et de contrôle de la BCD sont rudimentaires et mal adaptées pour gérer l'entrée de nouvelles banques; iii) la BCD doit instaurer des réserves obligatoires et renforcer

sa capacité à apporter un soutien d'urgence en liquidité, iv) la BCD doit, en coopération avec le secteur bancaire, mettre en place une stratégie complète de modernisation du régime de paiements nationaux qui réponde aux besoins d'une économie en croissance; v) l'évaluation de la lutte contre le BC/FT a révélé à la fois la faiblesse de capacité du dispositif et une multiplicité de facteurs de vulnérabilité. La BCD a commencé à mettre en place certaines de ces recommandations.

#### **XIV. Assistance technique**

FAD—Contrôle budgétaire et gestion de la liquidité du Trésor	Avril 2000
FAD— Réforme des impôts directs	Septembre 2000
FAD/MCD— Contrôle budgétaire et gestion de la liquidité du Trésor	Février 2001
FAD— Administration fiscale et mise en place possible d'une TVA	Avril 2002
STA— Statistiques de finances publiques	Mai 2001
STA— Comptabilité nationale et statistiques de balance des paiements	Janvier 2002
STA— Statistiques de balance des paiements	Novembre 2003
MFD— Contrôle bancaire	Décembre 2002
MFD— Contrôle bancaire	Décembre 2003
STA— Statistiques monétaires et bancaires	Novembre/Décembre 2004
FAD— Administration fiscale et douanière	Janvier/Février 2005
MFD- Comptabilité de la banque centrale	Octobre 2005
FAD— Administration fiscale	Janvier 2007
FAD—Politique fiscale	Janvier 2007
LEG—Lutte contre le BC/FT	Juin 2007
STA— Statistiques de balance des paiements	Juin 2007
FAD— Politique fiscale	Juin 2007
FAD— Administration fiscale	Juillet 2007
MCM—Comptabilité de la banque centrale	Novembre 2007
STA— Statistiques monétaires et financières	Décembre 2007
FAD—Gestion des finances publiques	Février 2008
MCM— Comptabilité de la banque centrale	Février 2008
STA— Statistiques monétaires et financières	Janvier 2009
FAD— Gestion des finances publiques	Mai 2009
MCM—Contrôle de la banque centrale	Avril, septembre 2010
MCM—Gestion de liquidités	Mai 2010
FAD— Cadre budgétaire à moyen terme	Janvier 2011
FAD— Évaluation de la TVA et politique fiscale	Février-mars 2011

**XV. Représentant résident**

Le FMI a un représentant résident à Djibouti depuis 1998. Le dernier a quitté son poste en avril 2007 pour être remplacé en novembre 2010 par un nouveau représentant résident, Samba Thiam.

**ANNEXE II. DJIBOUTI: PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE- FMI  
JUN 2011–MAI 2012**

<b>Titre</b>	<b>Produit</b>	<b>Date provisoire des missions</b>	<b>Date prévue d'achèvement</b>
1. Programme de travail de la Banque mondiale	Questionnaire gouvernance	Novembre 2010	Juillet 2011
	Stratégie d'assistance pays		Juin 2012
	Étude modèle de croissance		Décembre 2011
	PEFA	Décembre 2010	Juillet 2011
	Système de suivi et d'évaluation pour l'INDS		Décembre 2011
2. Programme de travail du FMI	AT sur contrôle bancaire	Septembre 2011	
	AT sur la gestion des finances publiques		Octobre 2011
	AT sur les réserves/AVD		Novembre 2011
	5 <sup>ème</sup> revue FEC	Octobre 2011	Décembre 2011
	6 <sup>ème</sup> revue FEC	Mars 2012	Mai 2012
	Renforcement des statistiques de comptabilité nationale		
3. Programme de travail conjoint Banque mondiale/FMI	Travail conjoint sur l'INDS		Décembre 2011
	Participation à la conférence des bailleurs de fonds		Décembre 2011

### ANNEXE III. DJIBOUTI: QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

**Général:** *Les données communiquées au FMI sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance.* Il existe en revanche d'importantes lacunes dans les domaines de la comptabilité nationale, de la balance des paiements, de la dette extérieure, et récemment des données budgétaires. Djibouti ne participe pas encore au Système général de diffusion des données (SGDD), mais a présenté des métadonnées.

**Comptabilité nationale:** Malgré la création de la Direction des statistiques (DISED) en 2002 et plusieurs missions d'assistance technique pour renforcer la capacité de la structure des statistiques et utiliser plus efficacement les ressources disponibles, les autorités ne recueillent pas de données sur les comptes nationaux, en raison essentiellement d'une faible capacité d'exécution. Il est urgent que Djibouti bénéficie d'une assistance dans ce domaine, car cette situation gêne considérablement la surveillance. Un recensement de la population, terminé en 2009, ainsi que les enquêtes approfondies ultérieures sur l'économie et les dépenses des ménages devraient permettre d'intégrer ces données dans les estimations des comptes nationaux. Cela devrait également contribuer à réviser les pondérations du panier de l'IPC et à actualiser différents indicateurs sociaux, en apportant notamment de nouvelles estimations sur la pauvreté et la répartition des revenus.

**Secteur extérieur:** D'importants progrès ont été réalisés pour améliorer les statistiques de la balance des paiements conformément aux recommandations faites par les différentes missions d'assistance technique du FMI de ces dernières années. Cependant, comme l'a souligné une mission de la balance des paiements en Juin 2007, de sérieux problèmes persistent en matière d'établissement des statistiques du commerce, de la couverture des investissements directs dans la balance des paiements, et de l'estimation des envois de fonds des travailleurs. Des améliorations pourraient en outre être apportées à divers postes tels que le transport des marchandises, les revenus d'investissement, les opérations dans le cadre de bases militaires étrangères, et d'autres investissements du secteur privé (utilisation des données sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés). Malgré la mise en place d'un nouveau système de gestion de la dette extérieure en 2002, les statistiques sur la dette ont continué à être fournies avec irrégularité et retard.

**Finances publiques:** Les données budgétaires sont disponibles sur une base mensuelle, mais avec un retard important (2 mois de décalage). Par ailleurs, ces données ne couvrent pas certains comptes extrabudgétaires, notamment trois caisses de retraite, ni certaines dépenses extrabudgétaires ni les arriérés de paiements envers les entreprises d'État. Les dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures sont communiquées de façon régulière, mais certaines dépenses courantes financées par l'extérieur et leurs modes de financement (dons et prêts) sont communiquées avec un net retard. En outre, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le recueil de données budgétaires et leur couverture, notamment au niveau institutionnel, de façon à respecter les recommandations faites par une mission de statistique des finances publiques en 2001. Le ministère des finances ne communique ni les données annuelles pour diffusion dans *l'annuaire FSP*, ni les données à fréquence élevée pour publication dans les *Statistiques financières internationales (SFI)*.

**Comptes monétaires:** Les statistiques monétaires sont globalement satisfaisantes et couvrent la banque centrale et le bilan global de toutes les banques commerciales. Djibouti a reçu trois missions de statistiques monétaires et financières (2004-2009) sur les méthodes d'établissement de statistiques monétaires et financières conformément au *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* du FMI. Au cours de cette période, la BCD a appliqué certaines recommandations, notamment l'instauration d'une sectorisation des entités économiques de Djibouti. Cependant, les recommandations n'ont en majorité pas été mises en pratique, essentiellement pour des raisons de contraintes de personnel au sein de la BCD.

<b>Annexe IV. Djibouti: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance</b> À mai 2011					
	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de communication <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	nd	nd	nd	nd	nd
Avoirs de réserve internationaux des autorités monétaires et engagements constituant des réserves pour les autorités <sup>1</sup>	Mars 2011	Mai 2011	M	M	ND
Monnaie centrale	Mars 2011	Mai 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2011	Mai 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2011	Mai 2011	M	M	A
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2011	Mai 2011	M	M	A
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Mars 2011	Mai 2011	M	M	A
Indice des prix à la consommation	Avril 2011	Mai 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	Mars 2011	Mai 2011	M	M	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Mars 2011	Mai 2011	M	M	ND
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	Mars 2011	Mai 2011	A	A	ND
Solde extérieur courant	Mars 2011	Mai 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	Mars 2011	Mai 2011	T	T	A
PIB/PNB	Mars 2011 <sup>8</sup>	Mai 2011	A	A	A
Dette extérieure brute	Mars 2011	Mai 2011	A	A	I
Position extérieure globale <sup>6</sup>	Juin 2010	Septembre 2010	A	A	A

<sup>1</sup> Y compris les avoirs de réserve gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (à l'exclusion des fonds extrabudgétaires et des fonds de sécurité sociale) et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris les positions en avoirs et engagements financiers bruts à l'égard des non-résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); bimensuelle (B); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

<sup>8</sup> Données sur le PIB estimées par les services du FMI sur la base de données partielles fournies par les autorités.



Communiqué de presse n° 11/268  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 8 juillet 2011

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI conclut la quatrième revue de l'accord FEC en faveur de Djibouti et approuve un décaissement de 2,35 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques de Djibouti dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup>. La décision du Conseil d'administration qui a été prise selon la procédure d'adoption par défaut d'opposition<sup>2</sup>, permet le décaissement immédiat d'un montant équivalant à 1,476 millions de DTS (soit environ 2,35 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements effectués jusqu'à présent au titre du programme à 9,768 millions de DTS (15,53 millions de dollars EU environ).

Le Conseil a également accordé, à la demande des autorités Djiboutiennes, deux dérogations pour la non observation de critère de réalisation continus relatifs à la non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs, en raison de la modicité de l'écart par rapport aux objectifs du programme et des mesures correctrices prises par les autorités. Celles-ci visent principalement l'amélioration de la gestion de trésorerie et une exécution plus rigoureuse des paiements au titre du service de la dette extérieure. Le gouvernement Djiboutien reste déterminé à atteindre les objectifs du programme, notamment en ce qui

---

<sup>1</sup> La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, se caractérise par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus favorables, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½ et une échéance maximale de 10 ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/ecf.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de tous ses guichets de financement concessionnel.

<sup>2</sup> Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle à cet effet.

concerne la discipline budgétaire et les réformes structurelles relatives à la mobilisation des recettes fiscales, la gestion des finances publiques, la supervision bancaire et la gouvernance de la Banque centrale.

L'accord FEC en faveur de Djibouti a été approuvé le 17 septembre 2008 (voir [Communiqué de presse n° 08/211](#)) pour un montant équivalant à 12,72 millions de DTS (environ 20,22 millions de dollars EU soit 80 % de la quote-part de Djibouti au FMI). Le 7 janvier 2011, l'accord FEC a été prorogé pour une durée de 9 mois, au 16 juin 2012 (voir [Communiqué de presse n° 11/3](#)).